

L'agglo.



Saint-Dié ^{des}
vosges

Communauté d'Agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

SOMMAIRE

• L'édito du Président	3
• Présentation de la communauté d'agglomération	4
• Les élus :	
• Les vice-présidents	6
• Les conseillers délégués	9
• Les conseillers communautaires	10
• La direction des Ressources Humaines	22
• Le Secrétariat général	24
• La direction du Service à la Population	27
• La politique de la Ville	30
• Le réseau « Escales »	34
• Musée Pierre-Noël et Patrimoine	36
• Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle	38
• Le pôle Spectacle vivant	40
• Le conservatoire Olivier Douchain	42
• L'office de Tourisme	45
• Le service Développement Economique	48
• La direction de l'Urbanisme	50
• Le service Enfance	52
• Le Relais Petite Enfance	53
• Les sites d'accueil périscolaires et extrascolaires	54
• La maison de l'Enfance	55
• Le service Développement du Territoire et Habitat	56
• La direction de l'Environnement	59
• Le service Communication	62
• La direction des Déchets et Ordures Ménagères	64
• La direction des Systèmes d'Information	66
• Le bureau d'Etudes / les grands projets	68
• La direction de l'Eau et de l'Assainissement	71
• La direction du service Mobilités	74
• Le projet de territoire / Le plan climat / Le conseil de développement	76
• Le projet de territoire	77
• Le plan climat	77
• Le conseil de développement	78
• Le service Santé et Transition écologique	79
• La direction des Affaires Financières/Contrôle de gestion	81
• Le budget principal	83
• Les dépenses de fonctionnement	84
• Ratios financiers / Capacités d'autofinancement	88
• La section d'investissement	89
• Structure et gestion de la dette	91
• Les budgets annexes	92

EDITO DU PRÉSIDENT

Chaque année, le rapport d'activités de l'agglomération de Saint-Dié-des Vosges donne le sens et la cohérence des politiques publiques engagées pour les habitants des 77 communes.

L'année 2023 est placée sous le signe du changement dans la continuité et du déploiement de projets majeurs et structurants pour notre territoire : la mise en service de la Boussole, les travaux de rénovation des locaux de la pépinière d'entreprises, l'entretien de réseaux d'eau potable, le renouvellement de gestion accueils péri et extra scolaires...

Ces quelques exemples d'actions rappellent combien

l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est présente partout dans la vie quotidienne des habitants. Mais, ils ne le savent pas toujours ! Il est rare de passer une journée sans utiliser un équipement ou un service qui ne relève pas de la compétence de notre agglomération.

Et puis, parmi nos chantiers de l'année 2023, l'écriture de notre projet de territoire, véritable nouveauté, marque une étape importante pour notre agglomération. En effet notre projet de territoire 2025-2035 est le document fondateur de la mise en perspective de nos politiques publiques au travers de thématiques prioritaires participant du bien vivre ensemble et de l'attractivité de notre agglomération.

C'est donc avec une véritable volonté de réaffirmer notre identité, d'ancrer qui nous sommes que j'ai inscrit notre agglomération dans un mode de fonctionnement participatif et fédérateur. Je suis convaincu que la force du collectif nous mène plus loin et de manière pérenne.

Soucieux du développement équilibré et durable du territoire, de faire de notre intercommunalité une institution qui respecte l'identité communale et la spécificité des territoires, tout en répondant à la fois aux enjeux structurants et à la proximité des services rendus aux habitants, de nous inscrire dans une coopération intercommunale qui assure l'équité et la solidarité entre les communes, je veille à ce que services et élus travaillent dans une véritable dynamique de sens et de cohérence des politiques que nous engageons au profit de nos 74 000 habitants.

En conclusion, je dirais que la lecture de ce rapport d'activités 2023 révèle, page après page, le foisonnement des actions portées par chaque service de notre collectivité dont je remercie le dynamisme.

Toujours en mouvement, avec une volonté d'innovation, les élus, dont je remercie l'action du quotidien, veille à ce que soit développée une offre publique de qualité connectée aux besoins et aux attentes de nos habitants et de nos usagers.

L'agglomération s'investit pour que notre territoire soit chaque jour plus attrayant et connectée à nos réalités, avec une vigilance constante du financièrement soutenable de chacun des projets pour aujourd'hui et pour l'avenir.

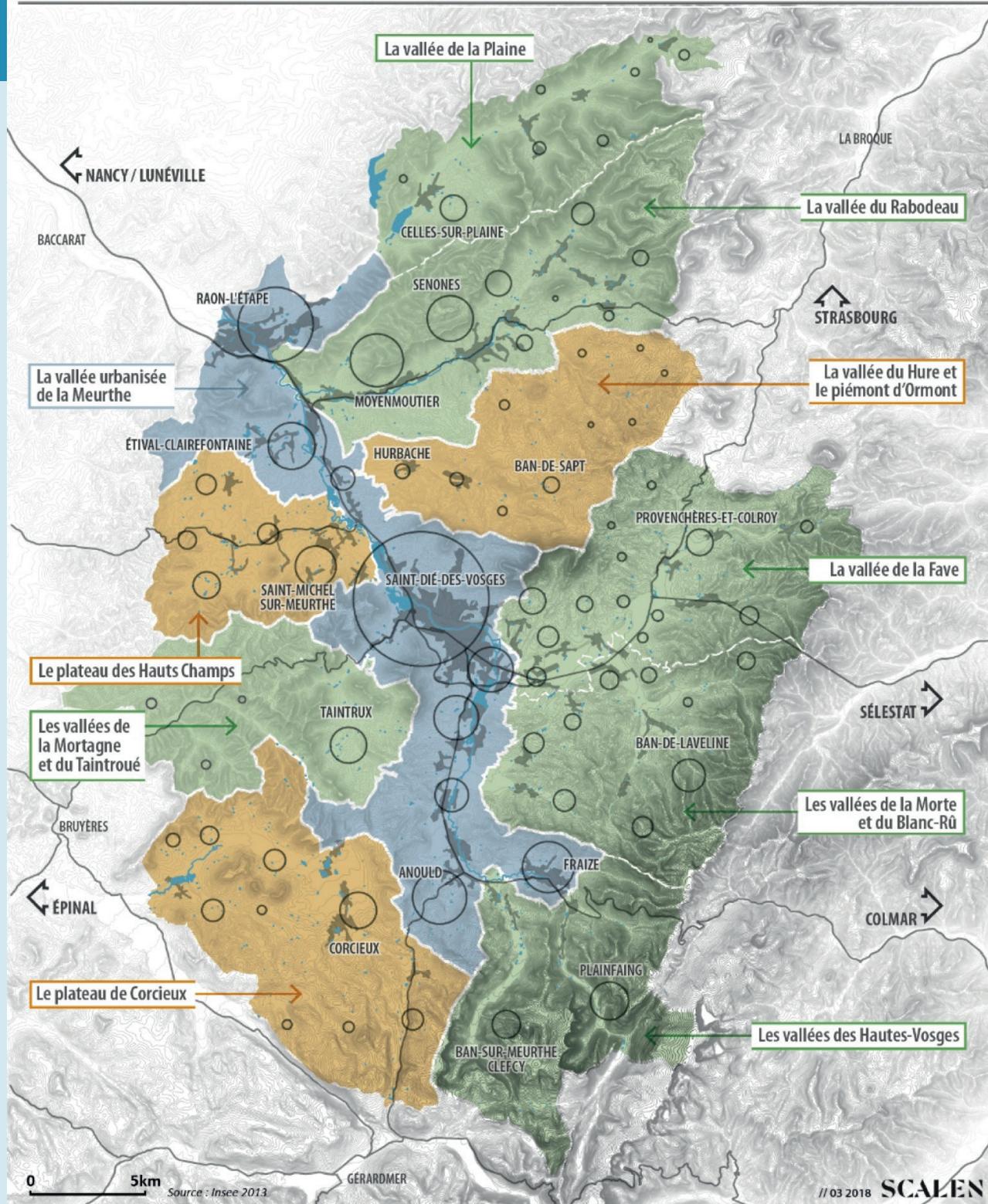


LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Située à l'Est du département des Vosges, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges forme un territoire cohérent fait de centralités naturelles, reliées entre elles par un réseau routier permettant des déplacements aisés.

Configuré en un système de vallées, ce territoire de 77 communes et d'environ 74 000 habitants s'organise autour de la vallée de la Meurthe, qui traverse le territoire du Sud au Nord, et de la ville-centre de Saint-Dié-des-Vosges qui recense environ 20 000 habitants. Sept pôles intermédiaires viennent équilibrer le territoire, offrant ainsi une armature de services bien structurée : Raon-l'Étape, Senones, Moyenmoutier, Corcieux, Fraize, Plainfaing et Provenchères-et-Colroy.

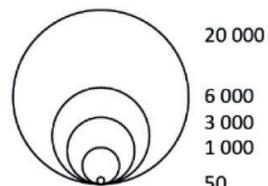
Les différentes entités paysagères de l'Agglomération (zones montagneuses, vallées, plateaux agricoles) forment un cadre de vie et une attractivité propres à ce territoire de moyenne montagne qui regorge d'atouts naturels et d'activités sportives et culturelles, mais aussi d'un tissu socio-économique en plein renouveau.



- VALLÉE PRINCIPALE
Vallée urbanisée de la Meurthe
- VALLÉES SECONDAIRES
à dominante forestière
- PLATEAUX AGRICOLES

- Espaces artificialisés
- Voiries principales

Nombre d'habitants en 2013



LES VICE-PRÉSIDENTS



1^{ère} Vice-Présidente

Annabelle SOUDIERE

Déléguée aux Ressources Humaines, à la Formation, à l'Enseignement Supérieur, à l'Égalité des chances et à l'Administration générale



2^{ème} Vice-Président

Bruno TOUSSAINT

Délégué à la Santé et à la Politique de la ville



3^{ème} Vice-Présidente

Brigitte GAMAIN

Déléguée à la Cohésion Territoriale et aux Relations avec les Communes



4^{ème} Vice-Président

Benoît PIERRAT

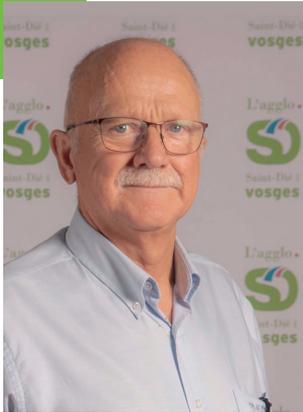
Délégué à l'Emploi, à l'Économie, au Commerce, à l'Artisanat et à l'Économie Sociale et Solidaire



5^{ème} Vice-Présidente

Caroline PRIVAT-MATTIONI

Déléguée au Développement Durable et à la Transition Écologique et Énergétique



6^{ème} Vice-Président
André BOULANGEOT

Délégué à la Prévention, la Collecte et la Valorisation des déchets



7^{ème} Vice-Président
Jean-Marie LALANDRE
Délégué aux Sports



8^{ème} Vice-Présidente
Caroline LEROGNON
Déléguée aux Finances



9^{ème} Vice-Président
Jean-Louis ROPP
Délégué à l'Eau et l'Assainissement
et aux Cycles de l'Eau



10^{ème} Vice-Présidente
Claude KIENER
Déléguée à la Culture, aux Grands
Evénements et à la Mémoire

LES VICE-PRÉSIDENTS (SUITE)



11^{ème} Vice-Président

Patrick LALEVÉE

Délégué au Tourisme, à la Promotion du Territoire et à la Montagne

12^{ème} Vice-Président

Serge ALEM

Délégué à l'Habitat, au Logement et aux Travaux



13^{ème} Vice-Président

Jacques JALLAIS

Délégué à l'Urbanisme

14^{ème} Vice-Présidente

Gina FILOGONIO

Déléguée à la Vie Associative, à la Solidarité et à l'Égalité des Femmes et des Hommes



15^{ème} Vice-Présidente

Virginie LALEVÉE

Déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et aux Services Publics

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Aurélien BANSEPT
Délégué à la Biodiversité

Steeves BRENET
Délégué à la Transition numérique, au Marketing Territorial et à la Communication



Christian CAEL
Délégué à l'Agriculture et aux Circuits courts

Delphine DUCRET-DIDIER
Déléguée au Commerce et à l'Economie Sociale et Solidaire



Denis GUYON
Délégué à la Mémoire, aux Combattants et au Petit Patrimoine

Emmanuel LAURENT
Délégué aux Mobilités Actives



Laurent PARISSÉ
Délégué à la Ruralité

Bernard ROPP
Délégué aux déchetteries



Gérard ROUDOT
Délégué à l'Eau

Carole TRARBACH
Déléguée aux Services Publics



Patrick ZANCHETTA
Délégué à l'Assainissement et aux Travaux Communautaires



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Didier AGUSTI,
maire de Denipaire

Serge ALEM,
maire de Ban-de-Sapt

François ALTAN,
maire de Belval

Eric AUBERT,
maire de Raves

Jean-Luc AUDOIN,
maire de Le Saulcy

Edite AUGUSTO,
conseillère municipale de Saint-Dié-des Vosges

Jean-Yves AUZENE,
maire de La Croix-aux-Mines

Nicolas BALLAND,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Aurélien BANSEPT,
maire d'Etival-Clairefontaine

Annie-Marie BARTH,
maire de Combrimont

Issam BENOuada,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Jean-Luc BEVERINA,
maire de Senones

André BOULANGEOT,
maire de Sainte-Marguerite

Jean-Paul BOULANGER,
maire de La Houssière

Steeves BRENET,
maire de Provençères-et-Colroy

Jean-François BRUELLE,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Christian CAEL,
maire de Corcieux

Jacques CAVERZASI,
maire de Bois-de-Champs

Pierre CHACHAY,
maire de Taintrux

Régine CHINOUILH,
maire de Le Puid

Dominique CHOBOUT,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Marie-Hélène CHRETIEN,
adjointe au maire de Senones

Jean-Claude COURRIER,
adjoint au maire de Moyenmoutier

Jean-Marie CUNY,
maire de La Petite-Fosse

Colette DAUPHIN,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Marie-Claire DEL MASTRO,
conseillère municipale de Raon-l'Etape

Alain DEMANGE,
adjoint au maire d'Anould

Christian DEMANGE,
maire de Saint-Jean-d'Ormont

Stéphane DEMANGE,
maire de Ban-de-Laveline

Sylvia DIDIERDEFRESSE,
maire de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Delphine DIDIER-DUCRET,
adjointe au maire de Moyemoutier

Dominique DUHAUT,
maire de Entre-Deux-Eaux

Virginie DUPONT,
conseillère municipale de Raon-l'Étape

Sylvie FEBVET,
adjointe au maire d'Étival-Clairefontaine

François FLEURENTDIDIER,
conseiller municipal de Fraize

Gina FILOGONIO,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Brigitte GAMAIN,
maire de Châtas

Romain GANIER,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Claude GEORGE,
maire de Saint-Remy

Annie GERARDIN,
maire de Nompatelize

Jean-Marie GLE,
maire de Pair-et-Grandrupt

Nadia GUIDAT,
adjointe au maire de Sainte-Marguerite

Jean-Michel GRANDMAIRE,
maire de La Salle

Mustafa GUGLU, adjoint au maire de
Saint-Dié-des-Vosges

Denis GUYON,
maire de Pierre-Percée

Alain HAASS,
maire de La Grande Fosse

Christian HARENZA,
maire de Grandrupt

Brigitte HENRI,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Denis HENRY,
maire de Biffontaine

Denis HENRY,
maire de Raon-sur-Plaine

Patrick HERRIOT,
maire de Le Mont

Jacques HESTIN,
maire d'Anould

Denis HUIN,
maire de La Bourgonce

Jacques JALLAIS,
maire de Saulcy-sur-Meurthe

Claude KIENER,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Bertrand KLEIN,
maire de Moussey

Jean-Georges KOELLER,
maire de Le Vermont

Jean-Marie LALANDRE,
conseiller municipal de Le Beulay

Patrick LALEVEE,
maire de Plainfaing

Virginie LALEVEE,
maire de les Arrentès-de-Corcieux

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Daniel LALLEMAND,
maire de Ménéil-de-Senones

Emmanuel LAURENT,
maire de Mandray

David LAXENAIRE,
maire de Remomeix

Lionel LECLERC,
maire de Mortagne

Catherine LECOMTE,
maire de Vienville

Françoise LEGRAND,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Anthony LEMAIRE,
maire de Coinches

Céline LEMAIRE,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Caroline LEROGNON,
maire de Fraize

Bernard LIEGOIS,
maire de Barbey-Seroux

Jean-Jacques MARCHAL,
adjoint au maire de Moyenmoutier

Lucette MARCHAL,
adjointe au maire de Saint-Michel-sur-Meurthe

William MATHIS,
maire de Saint-Michel-sur-Meurthe

Catherine MATHIEU,
maire de Saint-Léonard

Etienne MEIRE,
maire de Raon-lès-Leau

Laure MOULIN,
adjointe au maire d'Anould

Jacques NICOLLE,
maire de Bertrimoutier

Jean-Marie NICOLLE,
maire de Saint-Stail

Laurent PARISSÉ,
maire de Lubine

Raoul PARTAGE,
maire de Lesseux

Damien PERSON,
adjoint au maire de Fraize

Benoît PIERRAT,
maire de Raon-l'Étape

Julien PIERRAT-LABOLLE,
conseiller municipal de Raon-l'Étape

Christian PETIT,
maire de Bionville

Jean-Joël PITON,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Charline PRINCE,
maire de Frapelle

Caroline PRIVAT-MATTIONI,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Guillaume PRUNIER-DUPARGE,
maire de Luvigny

Jean RABOLT,
maire de La Petite-Raon

Marie-Christine REGNIER,
maire de Vexaincourt

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Christine RISSE,
maire de Celles-sur-Plaine

Bernadette RIVAT,
maire de Les Rouges-Eaux

Bernard ROPP,
maire de La Voivre

Jean-Louis ROPP,
maire de Vieux-Moulin

Gérard ROUDOT,
maire de Lusse

Jacques ROUYER,
maire de Germaingoutte

Philippe SALERIO,
adjoint au maire de Raon-l'Étape

Pierre SARRAZIN,
maire d'Allarmont

Boury SECK,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Nicolas SIMON,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Annabelle SOUDIERE,
maire de Nayemont-les-Fosses

Jean-Luc THIRIET,
maire de Les Poulières

Bernard THOMAS,
maire de Gerbépal

Daniel TISSERRAND,
maire de Neuvillers-sur-Fave

Bruno TOUSSAINT,
maire de Saint-Dié-des-Vosges

Carole TRARBACH,
conseillère municipale de Raon-l'Étape

Jacques VALANCE,
maire de La Chapelle-devant-Bruyères

Patrick VILLAUME,
maire d'Hurbache





LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 - EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- ◆ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- ◆ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- ◆ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- ◆ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2 - EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

- ◆ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- ◆ Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- ◆ Création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ;
- ◆ Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code.

3 - EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT :

- ◆ Programme local de l'habitat ;
- ◆ Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- ◆ Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- ◆ Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- ◆ Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- ◆ Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4 - EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE :

- ◆ Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- ◆ Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- ◆ Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

6 - EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

- ◆ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

7 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS.

8 - EAU.

9 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 2224-8 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

10 - GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, AU SENS DE L'ARTICLE L. 2226-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- ◆ En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- ◆ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- ◆ Action sociale d'intérêt communautaire ;
- ◆ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- ◆ Création, entretien et gestion des équipements touristiques et patrimoniaux suivants :
 - ◆ les aires de camping-cars ;
 - ◆ les pistes multi-activités – voies vertes ;
 - ◆ les sentiers touristiques créés sous maîtrise d'ouvrage communautaire ;
 - ◆ le château de Pierre-Percée ;
 - ◆ la signalétique des sites patrimoniaux et touristiques.
- ◆ Démarche de labellisation « Villes et Pays d'art et d'histoire » ;
- ◆ Etudes et travaux visant à la réhabilitation et la valorisation du petit patrimoine rural caractéristique du territoire : fontaines, lavoirs et calvaires ;
- ◆ Etudes de valorisation patrimoniale et touristique des Abbayes ;
- ◆ Création et mise en place d'une signalétique d'identification du territoire ;
- ◆ Participation financière à l'établissement des réseaux publics de communications électroniques par conventions avec les collectivités territoriales compétentes ;
- ◆ Gestion et entretien des infrastructures télévisuelles ;
- ◆ Gestion des maisons de santé rurales de Ban-de-Laveline et Provençères-et-Colroy ;

- ◆ Promotion et formation à l'art musical sur le territoire des communes membres conformément aux statuts du Syndicat Mixte d'Arts Vivants ;
- ◆ Participation dans le cadre de ses compétences, aux activités et actions du Syndicat Mixte du PETR de la Déodatie ;
- ◆ Participation dans le cadre de ses compétences aux activités et actions du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée ;
- ◆ Contribution financière au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- ◆ Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire ;
- ◆ Actions relatives à la gestion des structures paysagères et la détermination de systèmes agronomiques de production en vue de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau : la réalisation et le portage du projet collectif territorial encadrant les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), octroi et versement des PSE, contrôle, animation et suivi des actions menées au titre des PSE.



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La direction des Ressources Humaines mutualisée de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges est composée de 14 agents répartis en pôles (recrutement, professionnalisation, carrières, gestionnaires RH paie).

La direction regroupe 5 pôles :

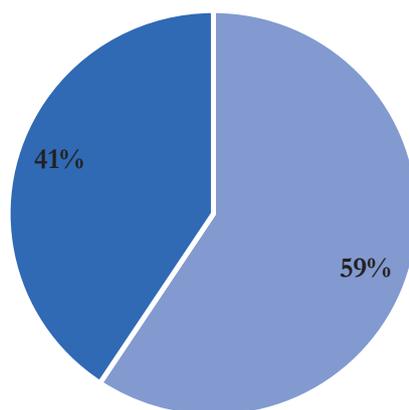
- ◆ **Le pôle recrutement** qui analyse les demandes et organise les processus de recrutement, assiste les services dans la définition de leurs besoins et définit les procédures de sélection des candidats, rédige les annonces, recherche, détecte et sélectionne les potentiels candidats, participe aux entretiens et rédige les procès-verbaux. Il assure également la gestion et le suivi des emplois et des effectifs, établit les dossiers des nouveaux agents titulaires et contractuels et en assure le suivi (prolongation, avenant), rédige et met à jour les actes administratifs (contrats, arrêtés etc...), optimise l'intégration des nouveaux recrutés, et plus largement de l'ensemble des agents de la collectivité, réalise les entretiens d'intégration et de départ et gère la gestion de la campagne des évaluations professionnelles.
- ◆ **Le pôle carrières et retraite** gère la carrière administrative des agents, suivi des différentes positions et situation statutaire (détachement, intégrations, disponibilité...), élabore des tableaux d'avancement (échelons et grades) et prépare les dossiers de promotion interne ainsi que les dossiers retraites. Ce pôle vérifie et rectifie également des anomalies de dossiers, met à jour annuellement des comptes individuels retraite et simulations de calcul retraite. Il instruit des demandes de médailles du travail et prépare des relevés de carrières pour les cérémonies des retraites et médailles.
- ◆ **Le pôle gestionnaire RH – paie** réalise les opérations de paie du personnel et des élus des 3 collectivités, saisi les éléments de données de paie avec l'application des éléments constitutifs de la rémunération liés à la carrière (avancement d'échelons, de grades, promotions, cessations de fonction, et des autres éléments, SFT, NBI, régime indemnitaire, prime de fin d'année GIPA, autres indemnités et éléments variable : avantages en nature, avantages sociaux, indemnités de régie, heures supplémentaires, astreintes...). Le pôle gestionnaire RH - paie assure le déroulement complet des paies, réalise et transfère les déclarations sociales nominatives, accueille, informe et conseille les agents et les encadrants. Il gère également les arrêts de travail, congés, récupération et planning et rédige les attestations destinées aux agents.
- ◆ **Le pôle accidents de travail et maladies professionnelles** suit les accidents de travail et maladies professionnelles (déclaration net entreprise et assurance statutaire). Il s'occupe également du traitement et du règlement des factures associées.

- ◆ **Le pôle professionnalisation** identifie les orientations liées aux évolutions des services, conseil en matière d'ingénierie des compétences et de formation à titre individuel et/ou collectif, recueille et analyse les besoins de formation des agents et des services. Il conçoit, met en œuvre, pilote et évalue le plan de formation et suit, de plus, la formation des apprentis, les demandes de stages et services civiques.

La communauté d'agglomération emploie 408 agents au 31 décembre 2023.

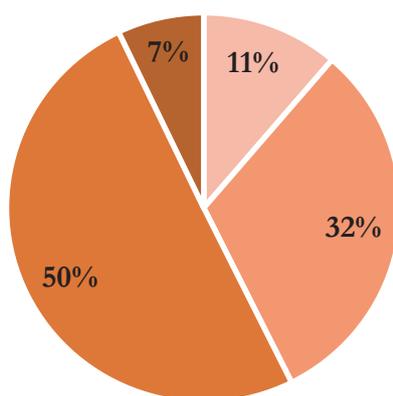
LES CHIFFRES CLÉS

Répartition femmes/hommes

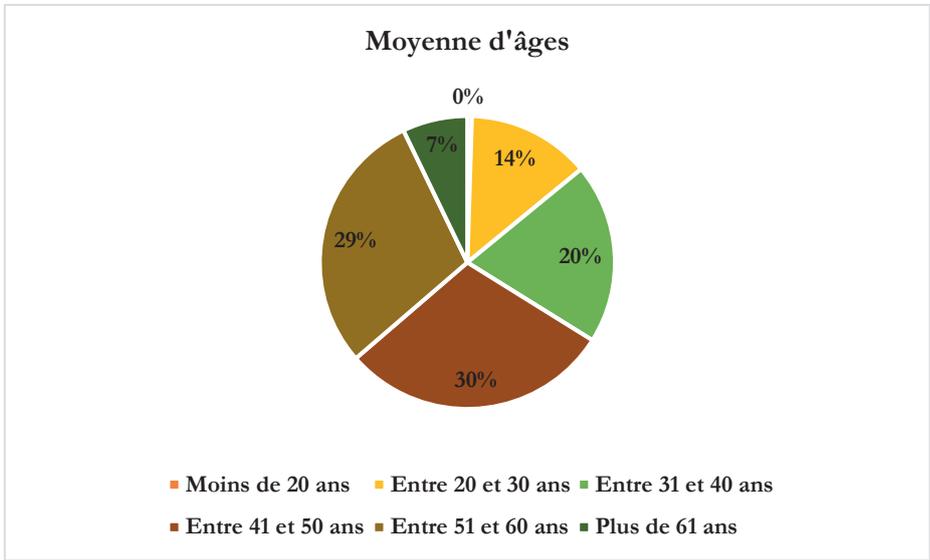
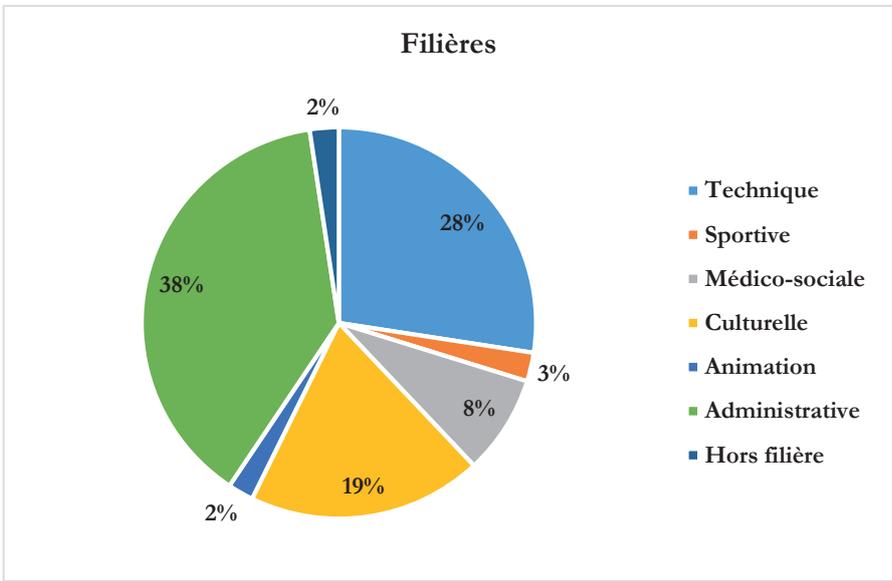
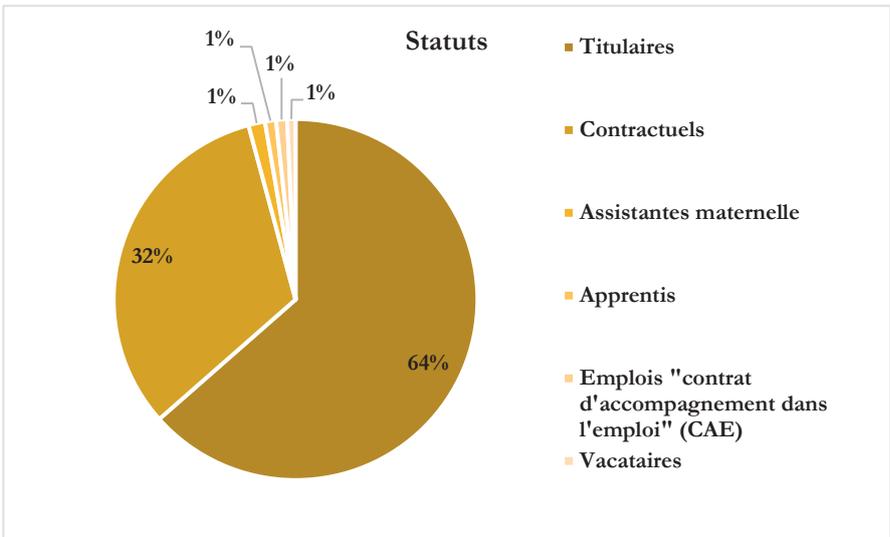


■ Femmes ■ Hommes

Catégories

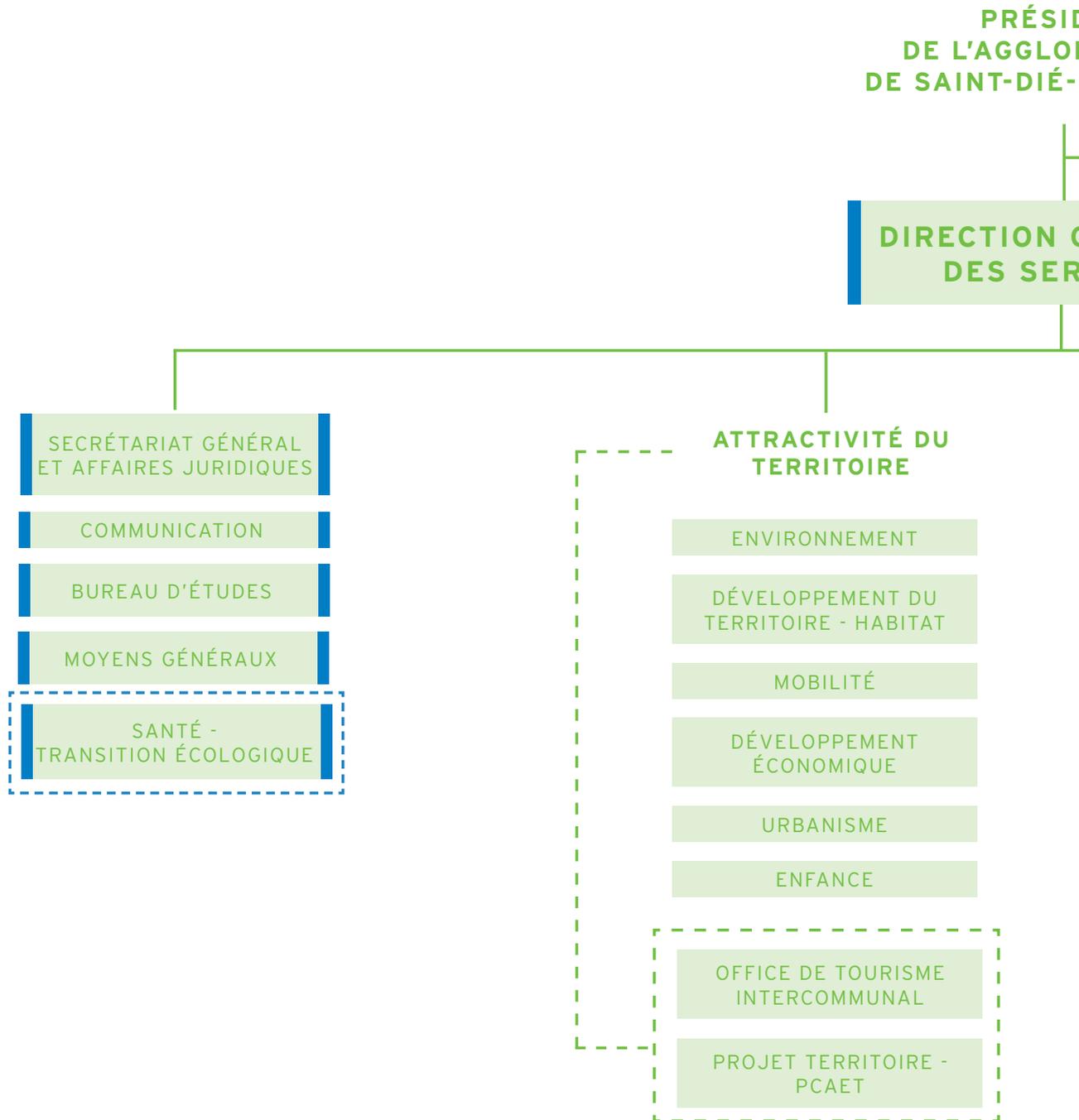


■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C ■ Autres



ORGANIGRAMME DES SERVICES

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges



Services mutualisés avec la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Rattachement fonctionnel



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

L'agglomération



Saint-Dié
vosges

CABINET

GÉNÉRALE
VICES

FINANCES - EAU & ASSAINISSEMENT ORDURES MÉNAGÈRES

CONTRÔLE DE GESTION

FINANCES

DSI

EAU & ASSAINISSEMENT

DÉCHETS

VILLE-CENTRE ET SERVICES À LA POPULATION

SERVICES À LA
POPULATION

RESSOURCES HUMAINES

PRÉVENTION

CULTURE

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL REGROUPE 3 PÔLES :

- ◆ **Le service juridique**, responsable du suivi et de la gestion des marchés publics, garantit la conformité légale des actions et dossiers des services de la collectivité, y compris en phases précontentieuse et contentieuse si nécessaire. Il offre également des conseils et un soutien aux directions et élus qui en font la demande.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

- Le renouvellement du marché d'acquisition de documents du réseau des médiathèques Escales (720 000 euros sur 4 ans) ;
- Le programme de restauration des affluents Rive Gauche de la Meurthe (525 000€HT) ;
- Les travaux de rénovation des locaux de la pépinière d'entreprise (150 000€HT) ;
- Les travaux de rénovation intérieure de l'Office de Tourisme Intercommunal de Senones (80 000€HT) ;
- Le renouvellement de la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires des secteurs Abbayes, Fave, Meurthe, Galilée (1 250 000€HT sur deux ans) ;
- L'acquisition de composteurs pour les besoins des habitants de la communauté d'agglomération (600 000 €HT pendant 4 ans) ;
- L'entretien des réseaux d'eau potable des Unités de Gestion d'Eau des communes de Ban-sur-Meurthe/Clefcy, Corcieux, Fraize et Moyenmoutier (775 000 €HT sur 2 ans) ;
- L'accompagnement des services dans les projets internes structurants de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale : mutualisation des besoins, groupements de commandes, relations avec les structures satellites ou partenaires.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR 2024

- L'organisation de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Raon-l'Étape dans le cadre de l'application du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage ;
- L'acquisition de récupérateurs d'eau pour les besoins des habitants ;
- La réalisation d'une deuxième phase de fouilles archéologiques préventives sur les vestiges du Château de Pierre-Percée ;
- Les travaux de réhabilitation des déchetteries à Corcieux et Neuvillers-sur-Fave ;
- La réalisation d'ouvrages de franchissement de la Meurthe sur la friche industrielle du Souche ;
- La rédaction d'un guide interne des achats publics ;
- La programmation de la mise en place de la dématérialisation des parapheurs et de la signature électronique des marchés publics.

► CHIFFRES CLÉS :

- 23 marchés notifiés ;
- 4 100 000 € attribués (donc 65 % à des entreprises des Vosges et 87 % à des entreprises du Grand Est).

- ◆ **Le service des assemblées** assure de manière transversale la gestion, le fonctionnement et l'organisation des instances de la collectivité (Bureau, Conférence et Conseil communautaire). Il gère également le suivi des opérations foncières. Ce service intervient dans tout le processus de préparation des assemblées et des actes de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, depuis la proposition des ordres du jour jusqu'au contrôle de légalité des actes.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

- 8 conseils communautaires ;
- 183 délibérations du conseil communautaire ;
- 11 conférences communautaires ;
- 7 bureaux décisionnels ;
- 86 délibérations du bureau décisionnel ;
- 19 bureaux informels ;
- 12 décisions prises par le Président.

- ◆ **Le service des assurances** est responsable de la gestion des contrats d'assurance de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale

► CHIFFRES CLÉS :

- 24 sinistres ouverts
- La communauté d'agglomération a assuré :
 - une dizaine d'expositions ;
 - 85 381 m² de bâtiments ;
 - 104 stations d'épurations, d'assainissement, de pompage ou de potabilisation ;
 - 78 véhicules ;
 - des dizaines de manifestations, concerts, et autres réunions décentralisées.

- ◆ **Le service des archives** est chargé de récupérer, stocker et communiquer l'ensemble des documents archivés ou à archiver.

► PRINCIPALE RÉALISATION 2023 :

- Dépôt des archives au sein du bâtiment de l'ancienne médiathèque Victor Hugo

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Réagencement des archives dans l'ancienne médiathèque ;
- Recensement, tri, reconditionnement, récolement et classement des archives ;

- Désarchivage ;
 - Réalisation d'une procédure à destination des communes et services versants (mise en place de bordereaux de versement et de retrait des dossiers, de bordereaux de consultation) ;
 - Préparation à l'archivage électronique en lien avec la Direction des Systèmes d'Information
 - Réflexion autour d'un instrument de recherche par collectivités à destination des maires et secrétaires généraux des communes de la communauté d'agglomération.
- ◆ **Le service moyens généraux** assure les missions nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation, en matière d'entretien, de courrier, d'accueil, de logistique, de reprographie et de gestion de bâtiments, et de marchés transversaux.
- ▶ **CHIFFRES CLÉS :**
- Entre 20 000 et 25 000 appels reçus ;
 - Entre 7 900 et 10 000 personnes accueillies ;
 - 30 états des lieux d'entrée et de sortie au dépôt ferroviaire.

Adresse mail générique : secretariat_general@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DU SERVICE À LA POPULATION

LA DIRECTION DU SERVICE À LA POPULATION REGROUPE 4 PÔLES :

- ◆ **Sport et associations** qui organise les activités physiques et sportives pendant les périodes scolaires et extrascolaires, gère les installations sportives municipales et intercommunales, élabore et suit les budgets.

▶ PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Promotion de la pratique sportive locale ;
- Gestion des circuits VTT et pédestres ;
- Gestion de l'entretien des sites naturels d'escalade ;
- Gestion de trois installations sportives intercommunales (Saint-Jean d'Ormont, Saint-Michel-sur-Meurthe et Corcieux) ;

▶ CHIFFRES CLÉS :

- 201 199 € de subventions de fonctionnement allouées aux clubs sportifs ;
- 513 399 € de subventions accordées aux associations sportives et culturelles.

- ◆ **Vie étudiante** qui organise la journée d'intégration des étudiants et favorise le développement des relations entre les établissements d'enseignement supérieur et la collectivité.

▶ PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Organisation de la 2^{ème} journée d'intégration à destination des étudiants ;
- Développement des relations entre les établissements supérieurs et la collectivité.

▶ CHIFFRES CLÉS :

- 12 établissements supérieurs sur le territoire de l'agglomération ;
- 1 000 étudiants sur le territoire ;
- 375 étudiants présents lors de la deuxième journée d'intégration des étudiants.

Adresse mail générique : sports@ca-saintdie.fr

- ◆ **Jeunesse** qui propose tout au long de l'année des activités sportives, culturelles et de loisirs variées, organise la formation des animateurs (BAFA), accompagne les mineurs vers une expérience professionnelle, et assure l'élaboration ainsi que le suivi des budgets.

▶ PRINCIPALE RÉALISATION 2023 :

- Élaboration des actions jeunesse dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (champs d'interventions : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, espaces de vie sociaux, adolescence, formation...)

Adresse mail : murielle.chevrier@ca-saintdie.fr

◆ **France Services** accompagne les personnes éloignées du numérique, rapproche le service public des usagers, réduit les inégalités, et assure l'élaboration ainsi que le suivi des budgets.

▶ CHIFFRES CLÉS :

- 5 sites principaux ;
- 4 antennes ;
- 7 permanences « itinérantes » ;
- 14 conseillers France Services.

Adresse mail : emilie.jessel-houssemand@ca-saintdie.fr



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les missions du service sont encadrées par le Contrat de Ville signé en 2015, qui sert de document de référence pour la politique de la Ville. Ce contrat engage l'ensemble des signataires à mener des actions concertées visant à améliorer le quotidien des habitants des quartiers populaires.

Le travail s'articule autour de trois axes principaux : social, urbain et économique :

- **La cohésion sociale** cela inclut le Programme de Réussite Educative, la sécurité des habitants, la culture, la santé, le sport et l'accès aux droits.
- **Cadre de vie** : gestion urbaine de proximité, conseils citoyens et implication des bailleurs sociaux pour améliorer l'environnement des quartiers.
- **Emploi et développement économique** : dispositifs tels que la Garantie Jeunes, les contrats d'avenir, et la mise en relation des jeunes des quartiers prioritaires avec les entreprises.

Les principales missions du service :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques en lien avec la politique de la Ville ;
- Animation et participation aux instances techniques et de pilotage, en collaboration avec l'État et les partenaires locaux ;
- Mise en place et animation de réseaux d'acteurs locaux et associatifs ;
- Élaboration et gestion des programmations annuelles d'actions, en assurant leur cohérence et suivi administratif, financier et opérationnel ;
- Promotion et suivi des appels à projets de droit commun ;
- Développement et coordination des actions en concertation avec les services et partenaires locaux dans les quartiers prioritaires.

► [PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023](#)

- La préparation du nouveau Contrat de Ville qui répond à l'engagement dans la démarche de la nouvelle contractualisation conformément à la circulaire du 31 août 2023 donnant le cadre d'élaboration des Contrats de Ville 2024-2034.
- Un travail de fond a été mené pour la préparation du nouveau Contrat de Ville basé notamment sur :
 - une actualisation de la géographie prioritaire basée sur l'évolution de la population et des revenus médians ;
 - une participation à la consultation nationale au travers de la plateforme numérique « Quartiers 2030 » ;
 - de nombreuses démarches participatives afin de construire / coconstruire un nouveau contrat de Ville répondant à la fois aux enjeux du territoire et aux projets structurants, et les solutions et dispositifs à déployer.

Quartiers 2030 : les principales étapes

Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030



Concertation nationale « Construisons ensemble nos projets pour les quartiers »



Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023



Décret du 29 décembre 2023 officialisant la liste des quartiers prioritaires



Circulaire du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville

Quartiers 2030 : les principes de la refonte

Actualisation de la géographie prioritaire



Un renforcement de la territorialisation des politiques de droit commun



Articulation et cohérence avec les autres contractualisations



Contrat de ville : un document cadre resserré, une gouvernance renouvelée et des engagements réaffirmés



Mobilisation des habitants et co-construction des projets

- Le déploiement d'une programmation et animation annuelle chiffrée pour :
 - le volet Cohésion sociale : 60 500 €
 - le volet Emploi – développement économique : 16 000 €, complétés par des crédits d'un montant de 60 887 € ;
 - une enveloppe dédiée au Programme de Réussite Éducative (PRE) de 98 000 €, auxquels se sont ajoutés, des crédits « Quartiers d'Ete » de 38 400 € soit une enveloppe globale 2023 de 273 800 €.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Signature du Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » ;
- Mise en place des instances de coopération thématiques pour conforter la coopération des acteurs de la politique de la Ville ;
- Augmentation des modalités de pilotage de la politique de la Ville en créant des espaces de dialogue intermédiaire pour faciliter la jonction entre les besoins territoriaux et les projets menés ;
- Impulsion une culture de l'expérimentation dans la stratégie d'ingénierie.

Adresse mail : elhame.el-allami@ca-saintdie.fr





LE RÉSEAU « ESCALES »

Le réseau « Escales » composé de six médiathèques, a pour mission de promouvoir les loisirs, l'information, l'éducation permanente et la pratique culturelle. Ces différents sites servent de centres de ressources documentaires, de travail, de découverte, de rencontres et d'animations variées.

LES 6 MÉDIATHÈQUES SONT SITUÉES À :

- Etival-Clairefontaine ;
- Fraize ;
- Raon-l'Etape ;
- Saint-Dié-des-Vosges (2) ;
- Senones.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Finalisation du déménagement des collections de la Médiathèque Victor Hugo vers la Boussole, pôle culturel et touristique de Saint-Dié-des-Vosges ;
- Ouverture de la Boussole : inauguration, accueil et diversification du public, installation du mobilier, prise en main du bâtiment, formation aux nouveaux outils, développement d'une offre de médiation et de partenariats ;
- Signature du second Contrat Territoire Lecture (CTL) : 2024-2026.

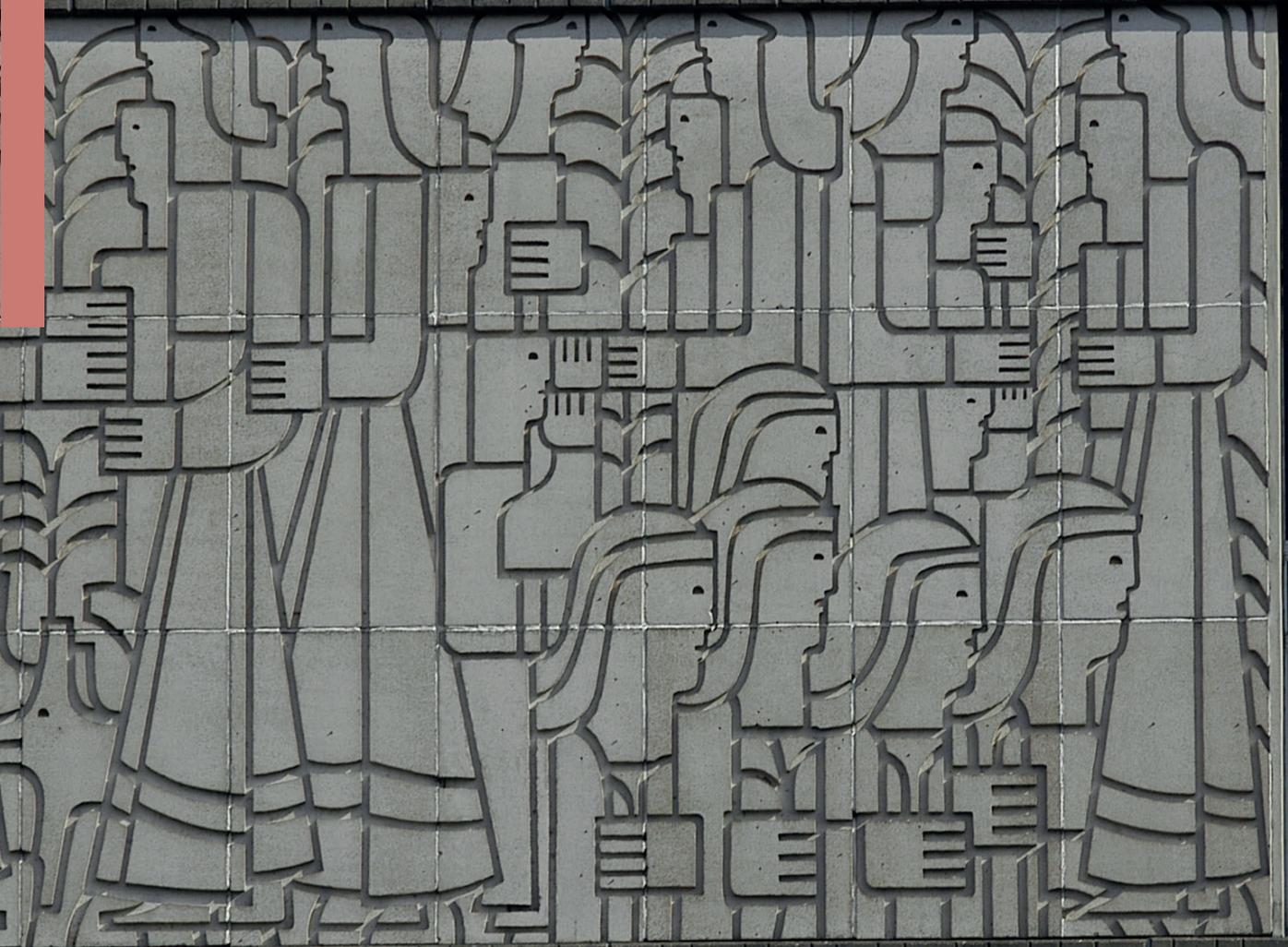
► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Réalisation d'un diagnostic du réseau Escales et des services apportés par la Boussole ;
- Evolution de l'offre et organisation du réseau Escales en prenant en compte l'ouverture de la Boussole ;
- Poursuite de la médiation culturelle à l'échelle du réseau des médiathèques ;

► CHIFFRES CLÉS :

- 9 095 inscrits ;
- 148 029 entrées dont 113 211 à la Boussole ;
- 268 028 prêts de documents dont 160 000 à la Boussole ;

Adresse mail générique : escales@ca-saintdie.fr



MUSEE PIERRE NOEL
MUSEE DE LA VIE DANS LES HAUTES-VOSGES

LE MUSÉE PIERRE-NOËL ET PATRIMOINE

Le Musée Pierre-Noël accueille les visiteurs sur trois niveaux d'expositions, présentant les richesses patrimoniales, artistiques et naturelles du territoire à travers ses sept collections permanentes. Labellisé « Musée de France », il propose également des expositions temporaires et des temps forts annuels pour offrir aux visiteurs une expérience culturelle enrichissante et diversifiée.

Grâce aux différents supports développés par le service de médiation, le musée souhaite sensibiliser les scolaires, les structures d'accueil, les associations et les visiteurs individuels à la connaissance du patrimoine et à l'attrait pour les diverses formes d'art. Les visites, ateliers de pratique, livrets-jeux et dispositifs participatifs sont conçus dans une optique d'ouverture, permettant à chaque visiteur de découvrir les œuvres de manière simple et ludique et de développer son regard artistique.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Expositions Tamponville (dans le cadre de la résidence-éveil du CTEAC), Mitsuo Shiraishi - Si près, si loin et Manessier, peintre des Passions et des Alléluias ;
- Participation à la Nuit européenne des musées, au Printemps des cimetières, aux Journées européennes de l'archéologie, aux Journées européennes du patrimoine et au Festival international de géographie ;
- Inauguration du sentier de mémoire et d'histoire sur le site historique militaire de la Cote 766 ;
- Inauguration du nouveau sentier du sagard dans le défilé de Straiture, en lien avec la scierie du Lançoir ;
- Dernière phase du chantier de numérisation de la collection ornithologique du Musée Pierre-Noël.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Projet de mise en valeur de stèles militaires à côté du Centre d'Interprétation et de Documentation de la Menelle ;
- Avancement du chantier de récolement de la collection militaire du Musée Pierre-Noël ;
- Projet de chemin des déportés entre Moussey et le château de Belval.

► CHIFFRES CLÉS :

- 14 663 visiteurs au Musée Pierre-Noël dont 2 976 scolaires ;
- 1 245 visiteurs au Centre d'Interprétation et de Documentation de la Menelle dont 860 scolaires ;
- 9 600 visiteurs à la Scierie du Lançoir ;
- Plus de 1 675 visiteurs sur l'ensemble du territoire le weekend des Journées Européennes du Patrimoine ;
- Une œuvre acquise pour les collections du Musée Pierre-Noël auprès d'une galerie, une œuvre restaurée par un restaurateur agréé.

Adresse mail générique : musee_pierre_noel@ca-saintdie.fr



LE CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Démarche portée sur un territoire visant la généralisation de l'accès des enfants et des jeunes aux arts et à la culture, le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle émane de la volonté de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges de développer des actions d'éducation artistique et culturelle prenant en compte tous les temps de la vie des jeunes, de 0 à 25 ans : le temps de l'éveil, le temps scolaire, les temps périscolaire, extrascolaire et familial et les jeunes adultes.

► **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :**

- Appel à projet académique et hors temps scolaire : interventions d'artistes sur le territoire, soit 51 projets menés pour plus de 2 500 enfants et jeunes bénéficiaires ;
- Mise en place de parcours de découvertes artistiques « Les Petits Mondes de l'Art » : 12 journées thématiques organisées pour 525 écoliers ;
- Mise en place d'une exposition « Résidence-éveil » dédiée à la petite enfance : des ateliers ludiques, un spectacle, une exposition et des temps de création comptabilisant 1400 enfants bénéficiaires, âgés de 1 à 6 ans ;
- Mise en place d'un éveil et d'une éducation musicale avec une musicienne-intervenante soit 367 séances pour plus de 1 000 enfants bénéficiaires ;
- Création d'un chantier de réflexion sur l'éducation artistique et culturelle hors temps scolaire favorisant le maillage des acteurs associatifs de l'agglomération.

► **PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :**

- Signature du renouvellement du contrat pour 3 nouvelles années d'exercice ;
- Ouverture de parcours artistiques hors temps scolaire, décentralisation d'un itinéraire hors ville-centre et mise en place d'un partenariat avec le FIG ;
- Aboutissement de la collaboration artistique avec les artistes du projet petite enfance via, notamment, la circulation d'un Ours Roge, outil de médiation fort, sur tout le territoire ;
- Mise en route d'un nouveau projet concernant un secteur de l'intercommunalité : une résidence de territoire ;
- Rencontre des établissements universitaires et des structures dédiées aux jeunes adultes afin de faire un état des lieux et déployer de nouvelles actions.

► **CHIFFRES CLÉS 2023 :**

- 5 500 enfants et jeunes de 0 à 25 ans bénéficiaires ;
- Près de 60 % d'établissement scolaires participants.

Adresse mail : delphine.courant@ca-saintdie.fr



LE PÔLE SPECTACLE VIVANT

Le pôle Spectacle Vivant programme des spectacles de toutes les disciplines (théâtre, cirque, danse, marionnettes, musique, etc) pour les publics de tous âges. Les artistes invités sont choisis pour leur approche artistique alliant légèreté et réflexion. Ils éveillent la curiosité, le sens critique, font découvrir la diversité des esthétiques de la création contemporaine. Dans les salles mais aussi dans les quartiers et dans les communes rurales, à travers les représentations proposées et le partage d'une expérience unique, le pôle Spectacle Vivant contribue à favoriser la cohésion de la communauté des habitants de l'agglomération.

► **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :**

- La Compagnie Opus s'est installée dans le quartier Saint-Roch de Saint-Dié-des-Vosges où elle a partagé une Veillée avec les habitants et le public, spectacle joyeux et décalé au coin du feu qui rapproche les humanités. Elle a aussi enchanté les habitants du quartier Kellermann avec son Grand débarras, vraie fausse brocante dans laquelle le spectateur déambule et se voit proposer les choses les plus farfelues ;
- Un concert de musique latino du groupe Who's the cuban a enchanté le quartier Kellermann ;
- La présence de la Compagnie Lu², complice pendant 3 ans qui a sillonné les quartiers avec son projet Aribus qui parle des corps en déplacement. Projet participatif traité à la façon d'un road movie mettant en scène les habitants dont les portraits ont été affichés dans toute la ville de Saint-Dié des Vosges ;
- Apocalypse de la Compagnie Marzouk machine a proposé à Saint-Jean d'Ormont sa vision humoristique et apocalyptique du monde de 2072 ;
- La Compagnie Rasposo a joué son Oraison sous chapiteau à Moyenmoutier, ou comment le clown blanc apparaît comme le sauveur dérisoire du chaos contemporain. Le spectacle a réuni 369 spectateurs de tous âges.

► **PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :**

- Renforcer l'accessibilité de tous au spectacle vivant ;
- Éveiller les plus jeunes au spectacle ;
- Rayonner sur la communauté d'agglomération.

► **CHIFFRES CLÉS 2023 :**

- 23 compagnies accueillies ;
- 19 représentations en itinérance sur l'agglomération ;
- 28 représentations en milieu scolaire ;
- 104 jours de résidence d'artistes.

Adresse mail générique : billetterie@ca-saintdie.fr



LE CONSERVATOIRE OLIVIER-DOUCHAIN

Le Conservatoire Olivier-Douchain, établissement d'enseignement artistique intercommunal spécialisé en musique, est reconnu pour la qualité de sa pédagogie et son rayonnement sur le territoire de la communauté d'agglomération et au-delà. Il propose une quarantaine de disciplines musicales, tant individuelles que collectives, ainsi que de nombreux ensembles et ateliers.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- 110 actions menées sur tout le territoire de la communauté d'agglomération et pour la 1^{ère} fois sur le secteur de Corcieux grâce à notre 8^{ème} site ouvert en septembre 2022. Parmi toutes ces actions : des goûters musicaux en EHPAD, des jam session pop rock'n blues, des jazz session, des concerts du Pop Orchestra, des concerts du Big Fat Band (en partenariat avec l'école de musique de Vandoeuvre-lès-Nancy) ainsi que des projets pluridisciplinaires comme « Studio Ghibli », « Carnaval des Animaux » et « Casse-Noisette » réunissant musique, danse, théâtre et scénographie. Les élèves cuivres ont également été visiter la Cité de la Musique à Paris et ont participé au projet « À tout vent » réunissant des élèves cuivres de toute la France ;
- Élèves et professeurs ont également pris part aux concerts des divers orchestres du territoire incluant les cérémonies patriotiques ;
- Accueil de plusieurs artistes : Constantin Riccardi, Guy Schneider, Tran(s)-shootin-express, quatuor Phantasy (en partenariat avec l'AJAM), Andrea Caparros, Bruno Helstroffer (en partenariat avec le Festival du pays des Abbayes en Lorraine) et Jean-Claude Condi.
- Participation continue à des évènements sur tout le territoire : Festival International de Géographie, Octobre Rose, défilé de la Saint-Nicolas, marché de Noël, Saint-Patrick et Balade en musique à Senones, concours musical réunissant 213 candidats du Grand Est, fêtes de la musique, don du sang.
- Interventions en milieu scolaire et Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle : le Conservatoire a participé aux six Itinéraires mis en place par le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle « Les Petits Monde de l'Art » ;
- L'orchestre à l'école du groupe scolaire Vincent Auriol continue sa belle progression et permet toujours aux élèves du CE2 au CM2 de s'éveiller à la musique pendant 3 ans. Le Conservatoire organise régulièrement des présentations scolaires et Élise Eschbach, musicienne intervenante, va à la rencontre de divers publics sur tout le territoire.

► OBJECTIFS ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 :

- Poursuite de notre mission d'éducation artistique et culturelle au travers du Contrat Territoriale d'Education Artistique et Culturelle, de l'orchestre à l'école et des interventions en milieu scolaire d'Élise Eschbach ;
- Poursuite du rayonnement sur le territoire en proposant des concerts dans des nouveaux lieux. La création du conte musical La Boussole de Franck Natan en décembre 2023 à la médiathèque de La Boussole sera un des moments forts de la saison 2023/2024 ;

- Développement de la pratique de la musique ancienne grâce à des enseignants spécialistes de cette esthétique ;
- Poursuite du développement et de l'encadrement des pratiques amateurs ;

► **CHIFFRES CLÉS : JUILLET 2023**

- 784 inscriptions à une pratique musicale auxquelles s'ajoutent 57 élèves qui pratiquent 2 instruments et 10 qui pratiquent 3 instruments soit en tout 851 cotisations sur 8 sites ;
- Environ 6 000 personnes bénéficiant de l'action culturelle à laquelle participent élèves et professeurs ;
- 643 heures hebdomadaires d'enseignement pour 37 professeurs ;
- 51 élèves ont obtenu leur validation de fin de cycle instrumentale dont 8 en fin de 2^{ème} cycle ;
- 34 élèves ont obtenu leur fin de cycle en formation musicale dont 2 en fin de 2^{ème} cycle.

Adresse mail générique : conservatoire@ca-saintdie.fr



L'OFFICE DE TOURISME

L'office de Tourisme a un rôle de metteur en scène pour le territoire.

Les missions de l'Office de Tourisme :

- **Accueillir, conseiller et informer ;**
- **Promouvoir la destination ;**
- **Collecter, gérer et diffuser l'information ;**
- **Fédérer et animer un réseau de socio-professionnels ;**
- **Commercialiser.**

Elles sont réalisées à travers six bureaux d'information (Corcieux, Fraize, Plainfaing, Raon-l'Etape, Senones, Saint-Dié-des-Vosges) par des professionnels du tourisme et s'articulent autour de quatre pôles d'activités : accueil, commercialisation, communication et partenariat.

Notre destination touristique se présente comme une montagne de trésors pour tous : une montagne de saveurs, d'activités et de loisirs, un patrimoine architectural et historique remarquable, ainsi qu'un espace idéal pour le ressourcement.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Ouverture de l'Office de Tourisme et de l'espace Parc au sein de la Boussole ;
- Création d'une nouvelle carte touristique de destination ;
- Création de 3 brochures thématiques (nature, patrimoine et gastronomie), de 4 brochures relatives aux hébergements, à la restauration, au groupe et à la famille ;
- Réalisation d'un guide à destination des socio-professionnels du territoire ;
- Organisation de l'évènement Mai à vélo sur la voie verte du Pays des Abbayes ;
- Acquisition d'une plateforme de commercialisation Elloha à destination de nos partenaires socio-pro ;
- Création d'un réseau d'hébergement chez l'habitant à l'occasion du Festival International de Géographie ;
- Renforcement de la boutique et belle vitrine de nos prestataires locaux ;
- Eductours et ateliers numériques.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Déploiement des accueils presse en partenariat avec les institutionnels du tourisme (presse spécialisée, blogueurs et influenceurs) ;
- Traduction du site internet en anglais et en allemand ;
- Lancement d'un magazine touristique en trois langues ;
- Conception de deux brochures dédiées à l'hébergement et à la restauration ainsi que deux brochures thématiques spéciales groupe et famille ;
- Organisation de l'évènement «Mai à vélo» sur la voie verte de la Plaine ;
- Lancement d'une newsletter ;
- Déploiement en ligne de la plateforme de commercialisation Elloha ;

- Ouverture de la visite guidée des Tiges, en écho à sa labellisation au patrimoine mondial de l'humanité ;
- Reprise de l'ensemble de la billetterie du festival des abbayes et du pôle Spectacle Vivant avec vente en ligne et sur place dans l'ensemble de nos bureaux d'informations touristiques ;
- Soutien à l'association des amis du ban d'Étival pour la visite guidée de l'abbaye ;
- Renforcement de la présence de l'office du Tourisme sur les réseaux sociaux avec la création d'une chaîne TikTok ;
- Création d'une visite guidée pour les enfants à Corcieux.

Adresse mail générique : tourisme@ca-saintdie.fr



LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a pour objectif de favoriser la présence des entreprises sur le territoire en stimulant leur développement et en encourageant les échanges locaux. Pour cela, elle anime un guichet d'accueil et crée un environnement favorable à leur croissance.

Le service Développement économique soutient les entreprises en s'efforçant de renforcer l'attractivité de l'agglomération et en mettant en œuvre une stratégie foncière et immobilière orientée vers les besoins économiques.

Placer l'humain au centre du développement économique et s'engager dans les transitions est crucial pour garantir la résilience de notre tissu économique.

► LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- L'animation territoriale grâce aux événements « un Territoire au Service des Entreprises » qui nous a permis de présenter aux entreprises le panel des aides financières existantes pour les soutenir dans leurs activités, la présentation de l'identité graphique « Saint-Dié Vallées des Vosges, Vivre » qui sera déployée dès 2024. ;
- La parution de 14 « flash de l'éco » envoyés à près de 2 000 contacts et la présence du service à des événements tels que le salon créa, le bus pour l'emploi... ;
- Le maintien du Fonds de Soutien aux Commerces de Proximité, financé à 100% par l'agglomération pour accompagner le développement, la modernisation de 16 commerces et l'aide à l'immobilier d'entreprise qui a permis de soutenir 12 entreprises ;
- La labellisation « Territoire d'Industrie » aux côtés des communautés de communes de Gérardmer Hautes Vosges et de Bruyères Vallons des Vosges ;
- 7 commissions qui se sont réunies et ont permis d'acter et valider la stratégie de développement économique à destination de toutes les entreprises, qu'elles soient agricoles, artisanales, commerciales, industrielles ou de services ;
- Des visites en entreprises pour connaître au mieux notre tissu économique.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Création du guichet d'accueil entreprise ;
- Développement de la marque de territoire Saint-Dié Vallées des Vosges, Vivre ;
- Mise en œuvre de Territoires d'industrie.

Adresse mail générique : economie@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DE L'URBANISME

La direction de l'Urbanisme agit en tant que service instructeur des autorisations d'occupation des sols pour 83 communes : 63 dans la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, 15 dans la communauté de communes de Bruyères-Vallons des Vosges et 5 au sein de la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges. Le service est chargé de :

- Examiner les demandes d'autorisation d'occupation des sols, telles que les permis de construire, les déclarations de travaux, ainsi que les déclarations d'intentions d'aliéner ;

- Renseigner et informer les élus ainsi que les particuliers.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- 824 permis de construire ;
- 2 203 déclarations préalables de travaux ;
- 18 permis de démolir ;
- 15 permis d'aménager ;
- 1 844 certificats d'urbanisme ;
- 1 067 déclarations d'intention d'aliéner.

Adresse mail générique : urbanisme@ca-saintdie.fr



LE SERVICE ENFANCE

I - LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) :

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, d'échanges, d'écoute et d'animations collectives destiné aux parents, aux enfants et aux assistants maternels agréés de toute la communauté d'agglomération.

DEUX GRANDES MISSIONS :

▶ LE RELAIS PETITE ENFANCE EST UN CENTRE D'INFORMATION OÙ L'ON TROUVE :

- Les différents modes d'accueil disponibles sur le territoire ;
- Des renseignements et un accompagnement sur les droits et devoirs des parents employeurs et des assistants maternels ;
- Des informations sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers liés à la petite enfance.

▶ LE RELAIS PETITE ENFANCE EST ÉGALEMENT UN ESPACE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES :

- Il favorise la professionnalisation des assistants maternels en facilitant le partage de pratiques, en fournissant des informations et en offrant une aide pour le départ en formation ;
- Il organise des animations pour les assistants maternels, les enfants et les parents, telles que des matinées d'éveil et des soirées d'informations thématiques.

Le service est réparti sur six secteurs d'intervention : le secteur vallée de la Plaine (Raon l'Etape), Vallée des Abbayes (Senones/ Etival-Clairefontaine), Vallée de la Fave (Provençères-et-Colroy), Vallée de la Meurthe (Saint-Léonard), Val de Neuné (Corcieux) et Centre (Saint-Dié), il dispose de six animatrices, (4,8 Equivalents Temps Plein).

▶ PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Réalisation d'une exposition photos itinérante pour promouvoir le métier d'assistant maternel ;
- Analyses de pratiques des assistants maternels.

▶ CHIFFRES CLÉS 2023 :

- 388 assistants maternels du territoire du Relais Petite Enfance agréés par la Protection Maternelle Infantile en 2023 ;
- 1 567 familles avec enfants de moins de 3 ans sur le territoire du Relais Petite Enfance ;
- 212 ateliers d'éveil et animations proposées aux enfants en présence du professionnel ;
- 60 événements ponctuels (résidence éveil CTEAC, circomotricité, jeux et manipulations écosensibles, bébé lecteurs, ...) organisés par le service.



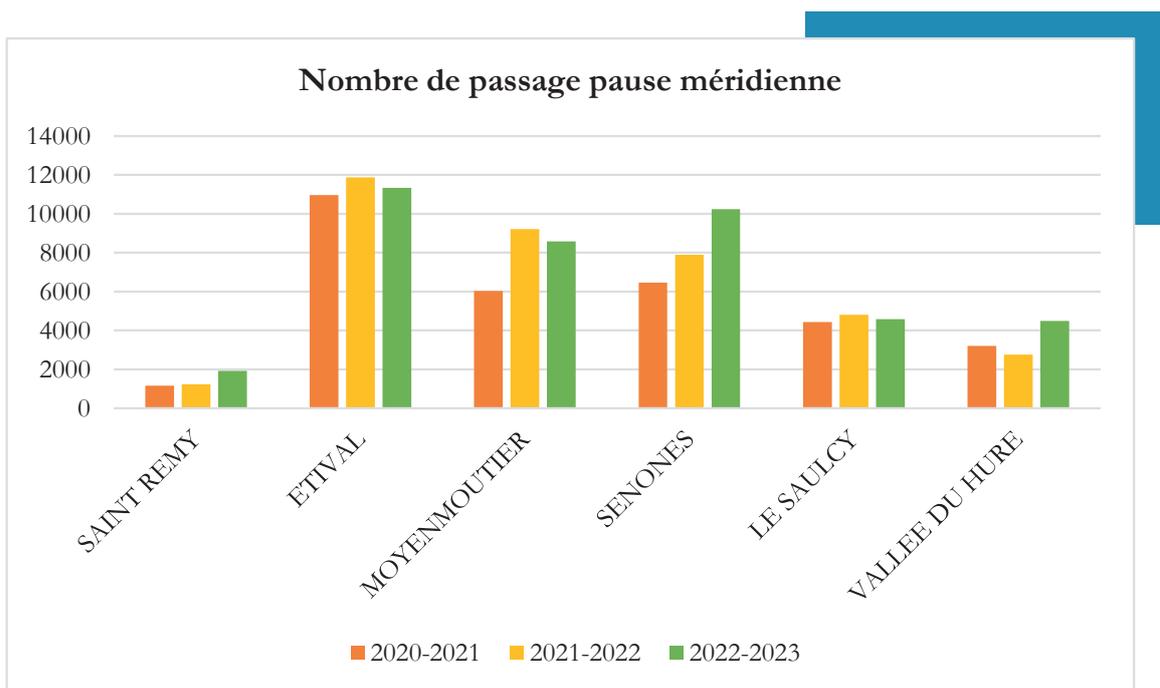
Adresse mail générique : rpe@ca-saintdie.fr

II - LES SITES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

Le marché de prestation de services, signé avec l'association Lor'Anim a été renouvelé pour 2 années scolaires, soit de septembre 2023 à août 2025.

Le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges compte **9 sites d'accueils périscolaires. Ils proposent une garderie matin et/ou soir ainsi qu'une cantine** (pour le secteur Abbayes uniquement) : sur les communes de Saint-Remy, Etival-Clairefontaine, Moyenmoutier, Senones, Le Saulcy, Ban-de-Sapt, Denipaire, Hurbache et Moussey.

- **2 sites extrascolaires** proposant un accueil le mercredi : Etival-Clairefontaine et Senones ;
- **4 sites d'accueils extrascolaires (vacances)** : sur les communes de Senones, Etival-Clairefontaine, Nayemont-les-Fosses et Ban-de-Laveline.



► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Poursuite des travaux de mise aux normes des sites d'accueil ;
- Préparation du nouvel appel d'offres pour le marché de prestation.

Adresse mail générique : rpe@ca-saintdie.fr

III – LA MAISON DE L'ENFANCE

La Maison de l'Enfance Françoise Dolto regroupe trois services :

- **L'accueil dit régulier, avec une capacité de 26 places, il correspond à ce que l'on appelle couramment une « crèche ». Il accueille des enfants de moins de trois ans de 7h à 19h ;**
- **L'accueil dit occasionnel, avec une capacité de 24 places, il fonctionne comme une halte-garderie et est principalement destiné à répondre aux besoins ponctuels des familles. Contrairement à l'accueil régulier, l'accueil occasionnel est ouvert par demi-journée ;**
- **L'accueil familial, composé de six assistantes maternelles salariées de l'agglomération, il permet la garde d'enfants à leur domicile.**

En 2023, ce sont au total 249 enfants qui ont été accueillis, représentant 82 489 heures de garde.

Ces trois services constituent le socle de la Maison de l'Enfance, mais doivent être reconfigurés pour répondre aux besoins réels des familles.

Cette démarche se fera sur les années 2023 et 2024, sous l'impulsion et avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges.

Par ailleurs, la Maison de l'Enfance dispose également d'un « Espace de Rencontre », lieu neutre et transitoire permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice d'un droit de visite entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute autre personne titulaire de ce droit.

Ce service est socialement très important et connaît une croissance significative de son activité : 36 nouveaux dossiers reçus en 2023 contre 30 en 2022.

Enfin la Maison de l'Enfance dispose d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, lieu convivial et d'échanges qui accueille de manière libre et sans inscription des familles et leurs enfants de 0 à 6 ans, pour favoriser le lien social et familial. En 2023, 37 nouvelles familles ont bénéficié de ce service.

Adresse mail générique : francoise-dolto@ca-saintdie.fr

IV – LA MICRO CRÈCHE « LES RENARDEAUX »

La micro crèche « les Renardeaux » propose également de l'accueil dit régulier et occasionnel pour une capacité de 10 places. Cette structure offre un accueil atypique aux enfants de 0 à 3 ans, du lundi au samedi, de 06h00 à 20h00.

En 2023, la micro crèche « Les Renardeaux » a accueilli 34 enfants et organisée des sorties en extérieur (dans différents parcs de jeux, promenades voie verte, spectacle).



LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

Le service accompagne les communes du territoire notamment via les Fonds de Concours attribués aux « petites communes » pour la réalisation de leurs projets (espaces publics, voirie, rénovation thermique etc.). Il appuie également les centralités dans leurs démarches transversales de redynamisation, et plus spécifiquement les communes de Raon-l'Etape, Fraize et Plainfaing qui sont identifiées dans le programme Petites Villes de Demain porté par l'État.

Dans le cadre de la politique « habitat » de la collectivité, le service contribue à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat et porte le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de Saint-Dié-des-Vosges, en proposant un accompagnement des propriétaires de logements en cœur de ville. Il assure également la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Etape.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Finalisation de l'étude stratégique de revitalisation sur le binôme Fraize-Plainfaing ;
- Finalisation de l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur les 3 communes Petites Villes de Demain ;
- Fonds de Concours 2023 : 17 dossiers ont été votés en conseil communautaire pour un montant d'aides prévisionnelles de 289 034 € et un montant total HT de travaux à hauteur de 2 138 433 € ;
- Accompagnement des communes Petites Villes de Demain dans la réalisation des actions inscrites dans leurs programmes d'actions.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Finalisation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain des Petites Villes de Demain et lancement du dispositif ;
- Elaboration du Programme d'Orientations et d'Actions sur l'habitat dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat ;
- Lancement d'une Opération de Revitalisation du Territoire sur la commune de Senones ;
- Accompagnement des communes dans le cadre du dispositif « Reconquête du bâti en milieu rural ».

► CHIFFRES CLÉS :

- A la fin de l'année 2023, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de Saint-Dié-des-Vosges comptabilise au total 166 dossiers (en cours ou finalisés) soit 400 logements, pour un montant total de travaux de 9 360 000 €, et près de 3 700 000 € d'aides publiques.

- Fonds de concours :

- 4 dossiers de modernisation de l'éclairage public ;
- 7 dossiers de réaménagement de bourg et de voirie ;
- 2 dossiers de réhabilitation de bâtiments publics ;
- 1 dossier de réhabilitation d'une aire de jeux ;
- 4 dossiers de rénovation énergétique / accessibilité / mise en valeur du patrimoine.

Adresse mail : habitat@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La direction de l'Environnement est chargée de concevoir et de mettre en œuvre des actions pour préserver et restaurer les milieux naturels ainsi que la biodiversité qu'ils abritent. Ses missions incluent :

- **La réalisation de travaux de restauration des cours d'eau ;**
- **La gestion de trois Associations Foncières Pastorales, visant à ouvrir les paysages et soutenir l'agriculture de montagne ;**
- **L'accompagnement de projets d'ouverture paysagère.**

En partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, elle se concentre sur la préservation de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de la Plaine, en s'occupant de la maîtrise foncière, des plans de gestion, des travaux de restauration et de la sensibilisation.

Parallèlement, la direction pilote le dispositif Aggl'Eau d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable pour les scolaires, ainsi que le Contrat de Territoire Eau et Climat, qui formalise le partenariat entre la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

► [PRINCIPALES ACTIONS 2023 :](#)

- Lancement des travaux de restauration des affluents rive gauche de la Meurthe (secteur Valdange/Taintroué).

Ces travaux, qui s'élèvent à 525 631 € HT, sont financés à 80% par les partenaires de l'agglomération (60% de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, 10% de la Région Grand Est et 10% du Conseil Départemental des Vosges).

En 2023, ceux-ci ont permis de supprimer 23 ouvrages hydrauliques (obstacles à la continuité écologique), de traiter environ 1km de berge de résineux, de mettre en place des clôtures sur 1 km et d'aménager 2 protections de berge pour sécuriser une route communale ;

- Lancement des travaux de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique à La Grande Fosse ;

Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage communale, ont été pilotés par un des techniciens-rivières de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Les 89 870 € HT de travaux ont bénéficié d'un financement de 80% dont 53% de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et 27% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Ces travaux ont permis de restaurer la continuité écologique au droit de 2 ouvrages et de protéger 100 m linéaires de voirie communale en remettant un cours d'eau dans son fond de vallée.

- Troisième édition de mise en place du crapaudrome (dispositif de protection des amphibiens) sur la zone humide de la Soye à Pierre-Percée et réflexion pour la mise en place d'un dispositif pérenne ;

- Seconde édition du dispositif Aggl'Eau qui a consisté à proposer à 22 classes (488 élèves) du territoire, trois animations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable autour du thème « L'Eau dans tous ces états » et une semaine de restitution des projets en fin d'année scolaire. Les 29 967 € HT dépensés pour ce dispositif ont été financés à 37% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- Organisation d'une balade à énigmes le 18 juin 2023 à Mandray. 103 participants sont venus parcourir les 6.1Km du circuit qui était agrémenté d'énigmes à résoudre sur le thème de l'Eau et de la Biodiversité. L'ensemble des prestations extérieures relatives à cette balade a été pris en charge par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat ;
- Regroupement d'une multitude de données environnementales et travail approfondi sur leur prise en compte dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Finalisation des travaux de restauration des affluents rive gauche de la Meurthe avec notamment la réalisation de 2 opérations de restauration hydromorphologique d'ampleur :
 - Comblement d'un étang à Saint-Michel-sur-Meurthe pour remettre à ciel ouvert la rivière « La Vacherie »,
 - Déviation de La Vacherie pour la reconnecter à la Meurthe via le ruisseau d'Herbaville.
- Lancement des travaux visant à améliorer les écoulements des ruisseaux situés sur le hameau de Rougiville pour y réduire les inondations et restaurer leur fonctionnement écologique
- Quatrième édition de mise en place du crapaudrome ;
- Troisième édition du dispositif Aggl'Eau ;
- Mise en place d'une opération de vente de récupérateurs d'eau à tarifs préférentiels ;
- Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat dans le respect des enjeux environnementaux du territoire.

Adresse mail générique : environnement@ca-saintdie.fr

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION
DE SAINT-DIE-DES-VOISGES

NUMERO HORS SÉRIE

L'Agglo & VOUS



LE SERVICE COMMUNICATION

L'équipe pluridisciplinaire (infographistes, conducteur de presse, photographes, journalistes, attaché de presse, webmaster, community manager, documentaliste) répond aux besoins, les conseille et les accompagne.

Le service a plusieurs missions :

- **Information des habitants ;**
- **Accompagnement des services dans la communication événementielle ;**
- **Valorisation des politiques mises en place et travail avec les services ;**
- **Elaboration des plans de communication événementielle ;**
- **Création de graphismes (affiches, plaquettes, livrets...)** ;
- **Gestion des réseaux sociaux de la communauté d'agglomération ;**
- **Gestion des relations presse ;**
- **Réalisation des communiqués et dossiers de presse.**

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Poursuite de la communication pédagogique concernant la redevance des ordures ménagères incitative sur nos supports Facebook et magazine de l'Agglo ;
- Réalisation d'une photothèque dédiée aux communes de l'agglomération (photos aériennes et au sol) ;
- Mise en place de la brochure « Agenda » du nouveau magazine « Déodatien » ;
- Communication interne et publique de la Boussole.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Accompagnement communication sur l'harmonisation des tarifs eau ;
- Stratégie globale de communication ;
- Sortie d'un Hors-Série agglomération ;
- Refonte du site internet de l'agglomération ;
- Suivi et accompagnement du Projet de Territoire ;
- Accompagnement de la communication du Plan Climat Air Energie Territorial.

► LES CHIFFRES CLÉS :

- 400 produits ;
- 90 journalistes régionaux et nationaux informés de l'actualité quotidienne de la communauté d'agglomération.

► MÉDIA

- « L'Agglo. Le Mag » ;

► RÉSEAUX SOCIAUX

- <https://facebook.com/casaintdie>; (4 000 abonnés)
- Instagram : [ca_saintdiedesvosges](https://www.instagram.com/ca_saintdiedesvosges)
- LinkedIn : Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- www.ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

La direction des déchets est responsable de la collecte des ordures ménagères résiduelles, du tri sélectif, du verre et des cartons professionnels, tant en régie qu'en prestation externe. Elle gère la distribution et l'entretien des bacs ainsi que des points d'apport volontaire. En outre, elle sensibilise la population au tri sélectif et répond aux nombreux appels des résidents concernant diverses questions et réclamations.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Février : Démarrage des travaux déchèterie d'Anould ;
- Mars : Démarrage des enquêtes de terrains préalables à la mise en place de la redevance incitative ;
- Entre mars et juillet : 9 réunions publiques organisées pour expliquer les changements à venir (organisation et financement du service déchets) ;
- Mai : Validation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- Septembre : Démarrage des distributions des bacs ;
- Décembre : Livraison camion bennes de collecte ;
- Décembre : Vote de la première grille tarifaire de la redevance incitative.

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- 1^{er} janvier : Démarrage officiel de la phase à blanc de la redevance incitative ;
- Juin : Vote des parts variables de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères incitative (REOMi) pour la totalité des communes ;
- Automne : mise aux normes des déchèteries de Corcieux et Neuwillers-sur-Fave.

► CHIFFRES CLÉS :

- 14 020 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées ;
- 3 893 tonnes de déchets recyclables collectées et valorisées ;
- 3 250 tonnes de verre collectées et valorisées ;
- 23 712 tonnes de déchets collectés en déchèteries.

Adresse mail générique : dechets@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La direction des Systèmes d'Information agit comme un service de support pour toutes les directions de la communauté d'agglomération.

Elle est responsable du déploiement, de l'administration et de la maintenance des postes de travail, de la téléphonie fixe et mobile, de la reprographie, du contrôle d'accès, ainsi que des applications et logiciels de communication utilisés pour les services au public.

Le service repose sur un réseau mutualisé de fibres optiques noires qui connecte une vingtaine de bâtiments administratifs dans la ville centre, ainsi que sur des réseaux étendus pour tous les sites de l'Agglomération. L'infrastructure est renforcée sur trois points stratégiques, offrant une sécurité élevée contre les risques d'intrusion et les aléas climatiques.

Pour assurer le bon fonctionnement des équipements et outils destinés aux agents, aux élus et aux habitants, le service assure une astreinte technique, garantissant ainsi l'accessibilité et la fiabilité des données stockées dans ses centres de données.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Mise en production d'un 3^{ème} centre de données répondant à des critères très exigeants de sécurité permettant le stockage, la redondance du routage et la fiabilité des sauvegardes ;
- Déploiement des infrastructures réseaux pour l'ouverture au public de la médiathèque intercommunale «La Boussole», comprenant la communication de tous les automates pour le chauffage, les flux d'air, l'éclairage, les alarmes, la vidéo-protection ainsi que les services de téléphonie, les postes de consultation et les postes de travail ;
- Généralisation des outils de travail à distance dans le cadre de l'ouverture au télétravail pour plus de 130 agents dont les missions sont compatibles.

► LES PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024

- Mise en haute-disponibilité de nos services virtualisés sur nos 3 centres de données avec réplication instantanée des ressources de stockage de données ;
- Harmonisation des routages et connexion de nos sites distants en remplaçant des liaisons cuivres de type SDSL par des liaisons optiques de type FTTH ;
- Déploiement d'un nouveau réseau d'alarmes et de vidéo-protection sur les sites avec des éléments patrimoniaux.

► CHIFFRES-CLÉS

- 1000 ordinateurs ;
- 350 smartphones ;
- 600 téléphones fixes ;
- 150 imprimantes multifonctions ;
- 140 caméras ;
- 3 centres de données ;
- 480 To en réplication.



LE BUREAU D'ÉTUDES / LES GRANDS PROJETS

Le service intervient sur les projets de construction, de réhabilitation et de rénovation de bâtiments, ainsi que sur les voiries, assure l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Il se compose de deux secteurs d'activité :

- **Le bureau d'études élabore des projets au plan technique, réglementaire, financier, administratif, calendaire et suit la maintenance des patrimoines bâtis et de la voirie ;**
- **Le service technique entretient les espaces verts, les voies vertes et les bâtiments.**

Les principales missions du bureau d'études et du service technique sont les suivantes :

- **Élaboration de la faisabilité des projets et évaluation des travaux, y compris les demandes de subventions ;**
- **Réalisation d'études préalables et établissement des plannings de travaux ;**
- **Gestion des avant-projets sommaires chiffrés ;**
- **Déclarations de travaux et démarches liées à la démolition ;**
- **Élaboration des plans-projets ;**
- **Création des dossiers de consultation des entreprises ou de maîtrise d'œuvre ;**
- **Analyse des offres et suivi des chantiers ;**
- **Suivi financier des chantiers ;**
- **Réalisation des opérations préalables à la réception des travaux ;**
- **Suivi de la délégation de service public, notamment pour le chauffage ;**
- **Entretien des bâtiments ;**
- **Entretien de 50km de voiries et espaces verts (ZAC, parking, voies vertes de la Haute Meurthe, des Abbayes et de la Plaine).**

► LES PRINCIPALES ACTIONS 2023 :

- Rénovation en 3 phases de l'OTI de Senones (170 000 € TTC) ;
- Amélioration thermique de la NEF en 2 phases (70 000 € TTC). La 1^{ère} phase (pose de film solaire) est terminée et la 2^{ème} (refroidissement de la CTA) en 2024 ;
- Réhabilitation d'un bâtiment industriel pour le service eau & assainissement sur la commune de Sainte-Marguerite (95 000 € TTC) ;
- Rénovation du bâtiment de la Pépinière d'Entreprises (185 000 € TTC),
- Suivi et fin du chantier de la Boussole (14 000 000 € TTC) ;
- Suivi des chantiers des Pôles d'Echanges Multimodaux de Saint-Dié-des-Vosges et de Raon-l'Etape (4 500 000 € TTC) ;
- Remplacement de barrières sur la voie verte de la Haute Meurthe (65 000 € TTC) ;
- Rénovation du parking, mise en place de clôture et création de l'accessibilité PMR au bâtiment des ronds Prés à Senones (60 800 € TTC) ;
- Remplacement de la clôture bâtiment des lutins à Moyenmoutier (12 100 € TTC) ;

- Déplacement et rénovation de la Maison France Service de Senones (70 000 € TTC).

► LES PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024

- 2^{ème} et 3^{ème} phases de la rénovation de l'Office de Tourisme de Senones (170 000 € TTC) ;
- Suivi de la tranche 2 du château de Pierre Percée ;
- Suivi du projet du Pôle d'Echanges Multimodal de Saint-Léonard ;
- Suivi de la reconstruction du Haut Fer de la Hallière ;
- Suivi du projet Cartier Bresson ;
- Pose de barrières pivotantes sur voie verte de la Plaine et de la Haute Meurthe (50 000 € TTC) ;
- Rénovation du patio, de la cour et de l'escalier d'accès du bâtiment Rond Prés à Senones (100 000 € TTC).

Adresse mail générique : bureau_etudes@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La direction de l'Eau et de l'Assainissement est responsable de la production et de la distribution de l'eau potable, ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées. La gestion de ces services publics est effectuée soit par externalisation (délégations de service public, marchés de prestations, etc.), soit en régie par les agents de la collectivité.

Le service est structuré autour de trois pôles :

- L'équipe exploitation : chargée de la gestion quotidienne des installations et du fonctionnement opérationnel des services ;
- L'équipe administrative / facturation : responsable de la gestion administrative et de la facturation des services d'eau et d'assainissement ;
- L'équipe études / travaux : en charge des études, des projets et des travaux relatifs aux infrastructures et aux améliorations des services.

► **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :**

- Approbation des règlements de service, harmonisation des tarifs et des modalités de facturation ;
- Eau potable ;
- Interconnexion Saulcy-Sur-Meurthe/Taintrux ;
- Sécurisation secteurs de Raves et Saint-Remy ;
- Renouvellement de canalisations et de vannes ;
- Assainissement ;
- Lancement du schéma directeur ;
- Extension de réseau à Senones.

► **PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :**

- Acquisition et déploiement d'un logiciel de facturation ;
- Renouvellement du parc compteurs, pose et maintenance de modules de radio-relève ;
- Contrat de prestation de service SAUR pour l'exploitation du service d'eau potable des Communes de Ban-Sur-Meurthe-Clefcy, Corcieux, Fraize et Moyenmoutier.
- Travaux :
 - Renouvellement des réseaux humides à Saint-Dié-des-Vosges et Sainte-Marguerite ;
 - Renouvellement de canalisations eau potable à Etival-Clairefontaine, Saint-Michel-Sur-Meurthe, Saulcy-Sur-Meurthe et Taintrux ;
 - Interconnexion Senones/Moyenmoutier ;
 - Mise en place de la télégestion sur les postes de refoulement de la vallée du Rabodeau.

► CHIFFRES-CLÉS :

- 38 000 abonnés eau et 28 000 abonnés assainissement ;
- 400 ressources (captages ...) ;
- 1 400 km de réseau d'eau ;
- 100 unités de traitement ;
- 160 réservoirs ;
- 22 stations d'épuration ;
- 470 km de réseau d'assainissement ;
- 92 postes de refoulement.

Adresse mail générique : eau-assainissement@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DES MOBILITÉS

Le service Mobilités œuvre pour le développement d'une offre de mobilité durable afin de rendre le territoire plus résilient face aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Il gère le réseau « Sylvia », qui comprend :

- 6 lignes urbaines ;
- Un réseau interurbain « Syllien » ;
- Un service de transport à la demande « Sylvousplait », proposant 3 à 4 allers-retours quotidiens, sauf le dimanche ;
- Un réseau de transport scolaire « Syllabe », avec 79 lignes accessibles à tous.

► **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :**

- Réalisation et distribution dans tous les foyers de l'agglomération du Guides des mobilités ;
- Développement des lignes de covoiturage via la plateforme Illicov ;
- Lancement de la réflexion pour la stratégie mobilité du territoire via le Plan de Mobilité Simplifié ;
- Accompagnement de trois écoles du territoire dans l'amélioration des mobilités et de l'accessibilité des sites par les enfants et les parents via le programme MOBY. L'association ETC-terra a participé à l'accompagnement et à la sensibilisation des écoles sur ces thématiques.

► **PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :**

- Elaboration d'un document stratégique opérationnel pour les mobilités sur le territoire de l'agglomération : le Plan de Mobilité Simplifié ;
- Ouverture effective des deux garages à vélos sécurisés des Pôles d'Echanges Multimodaux de Saint-Dié-des-Vosges et de Raon-l'Etape ;
- Accompagnement des entreprises pour initier l'élaboration de Plan de Mobilité Employeur ;
- Poursuite de l'accompagnement des écoles sur l'usage du vélo et la remise en selle ;
- Développement de l'usage du vélo sur le territoire.

► **CHIFFRES CLÉS :**

- 4 000 scolaires véhiculés ;
- 4 000 transports à la demande.

Adresse mail générique : mobilites@ca-saintdie.fr



LE PROJET DE TERRITOIRE / LE PLAN CLIMAT / LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

I – LE PROJET DE TERRITOIRE

Véritable feuille de route pour l'avenir, le Projet de Territoire est une démarche stratégique qui permet de définir des priorités d'action, à moyen et long terme, et d'articuler les politiques communautaires autour de ces priorités.

Ce document n'est pas obligatoire. Porté par le Président Claude George, il résulte d'une volonté de « faire ensemble », de construire une stratégie qui rassemble tous les sujets pour répondre aux enjeux du territoire.

Accompagnés par les agences de développement SCALEN et ADEUS, les élus de la communauté d'agglomération ont choisi de se tourner vers l'avenir en se concertant pour affirmer leur vision commune à horizon 2035.

► [PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :](#)

- Décembre : lancement de la démarche.

► [PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :](#)

- Etat des lieux ;
- Construction de la stratégie et du plan d'actions.

II – LE PLAN CLIMAT

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil pour agir localement et collectivement, afin de s'adapter au changement climatique et engager le territoire dans la transition écologique et énergétique.

Obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, il permet de fixer un cap pour 6 ans et des actions concrètes à mettre en place sur des thématiques importantes de la vie locale : l'énergie, l'habitat, la mobilité, l'alimentation, l'eau, la forêt, la biodiversité, la qualité de l'air...

Accompagnée par l'agence de développement SCALEN, la communauté d'agglomération est cheffe de file pour fédérer tous les acteurs de son territoire et contribuer aux objectifs régionaux, nationaux et mondiaux, tout en répondant à ses propres enjeux.

► [PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :](#)

- Février : lancement de la démarche ;
- Réalisation de la phase « diagnostic » pour identifier les besoins et enjeux dans les différents domaines.

► [PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :](#)

- Présentation du diagnostic ;
- Construction de la stratégie et du plan d'actions.

III – LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La communauté d'agglomération et le Pays de la Déodatie ont créé un Conseil de Développement mutualisé en 2023. Il s'agit d'une instance de dialogue et de participation citoyenne, obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, composée de citoyens bénévoles représentatifs du territoire et qui participe à éclairer les décisions des politiques publiques.

Le Conseil de Développement est un espace de réflexions citoyennes, dont la diversité des membres et le caractère représentatif permettent de favoriser les échanges sur les sujets en lien avec les enjeux locaux. Ces discussions résultent en une prise de position citoyenne (avis), cohérente avec les attentes du territoire et utile à la prise de décision des élus, qui restent seuls décisionnaires de la politique publique locale. Cette structure se veut consultative, sans personnalité morale et libre d'organisation. 50 membres au maximum la composent, dont 30 d'entre eux sont des habitants du territoire de l'agglomération, 10 de la communauté de communes de Bruyères - Vallons des Vosges et 10 de la communauté de communes de Gérardmer Hautes-Vosges.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Mars : création du Conseil de Développement ;
- Mai : appel à candidatures et comité de sélection des membres volontaires ;
- Juillet : 1^{ère} assemblée plénière rassemblant l'ensemble des membres ;
- Octobre : 2^{ème} assemblée plénière pour composer le bureau.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :

- Mise en place du protocole de coopération pour préciser le fonctionnement et faciliter les échanges institutionnels ;
- Acculturation des membres aux différentes thématiques de compétence du Pays de la Déodatie et de la communauté d'agglomération.

Adresse mail : adeline.coignus@ca-saintdie.fr



LE SERVICE SANTÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le service de la Santé environnement et Transition écologique est chargé de développer les activités telles que la prévention promotion de la santé, la réduction des inégalités de santé et l'amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire ; les politiques de prévention des impacts de l'environnement sur la santé humaine : résorption, contrôle et prévention des expositions environnementales susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures dans tous les milieux de vie et tout au long de la vie ; ainsi que les politiques de veille et sécurité sanitaire ainsi que les politiques ayant trait à l'anticipation, la préparation et la réponse aux situations sanitaires sur le territoire.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 :

- Mise en service des bornes de recharge pour les véhicules électriques du Pôle d'échange Multimodal du réseau Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique ;
- Signature de la convention « ATMO Grand Est » pour la pose d'une sonde gamma (mesurant la radioactivité) et la pose d'un capteur à pollens afin de pouvoir alerter la population ;
- Mise en place des groupes de travaux relatifs à la deuxième phase du Contrat local de Santé et aux 5 axes définis et validés par les acteurs de la santé et les instances territoriales. Proposition d'actions à inclure dans la rédaction du contrat local de Santé ;
- Coordination des axes de travail issus des contrats de santé sur le territoire intercommunal (Projet Régional de Santé – Plan Régional Santé Environnement – Conseil National de la Refondation – Projet Territorial de Santé Mentale 88-Schéma d'Autonomie des Vosges) ;
- Mise en place d'animations de sensibilisation en santé environnement.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR 2024

- Finalisation et signature du Contrat Local de Santé par tous les acteurs institutionnels, médicaux et médico-sociaux du territoire ;
- Mise en application des actions définies prioritaires pour notre territoire ;
- Lancement des études de la qualité de l'air dans tous les établissements recevant du public selon le plan d'action défini ;
- Poursuite des campagnes de sensibilisation auprès des administrés.

Adresse mail : isabelle.didierdefresse@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES / CONTRÔLE DE GESTION

La direction des Finances est responsable de la gestion budgétaire et comptable de la collectivité et sert également de support pour d'autres structures telles que les Associations Foncières Pastorales et le Syndicat d'Épuration.

Le service prend en charge :

- **La préparation et l'exécution des budgets en collaboration avec les différents services ;**
- **La gestion de la dette et de la trésorerie ;**
- **Les déclarations fiscales et de TVA ;**
- **L'exécution financière des marchés publics ;**
- **Toutes les activités liées à l'exécution des dépenses et des recettes.**

Le service de contrôle de gestion a pour mission :

- **La mise en place et le suivi des indicateurs, en lien avec la direction générale, pour le pilotage des ressources humaines, le suivi des investissements et la consommation des crédits par les services ;**
- **L'audit et l'analyse des activités, ainsi que la proposition d'optimisations pour les dépenses et les recettes.**

Les équipes de ces services sont également chargées de produire des analyses rétrospectives et prospectives.

► [PRINCIPALES RÉALISATION 2023 :](#)

- Déploiement de la nomenclature M57 dont la bascule a été réalisée au 1er janvier 2024 ;
- Mise en place de la signature électronique des bons de commandes : dernière étape de la dématérialisation de la chaîne comptable.

► [PRINCIPAUX OBJECTIFS 2024 :](#)

- Poursuite de la dématérialisation et optimisation de la chaîne de traitement comptable ;
- Suivi de l'actif en M57 et intégration comptable des frais d'études (ch. 20) et travaux en cours (ch. 23) sur les immobilisations concernées ;
- Préparation d'une réorganisation budgétaire avec la fusion de certains budgets annexes ou la réintégration des activités au sein du budget principal au 1er janvier 2025 ;
- Préparation à la mise en place du Compte Financier Unique au 1er janvier 2025 ;

Adresse mail générique : finances@ca-saintdie.fr

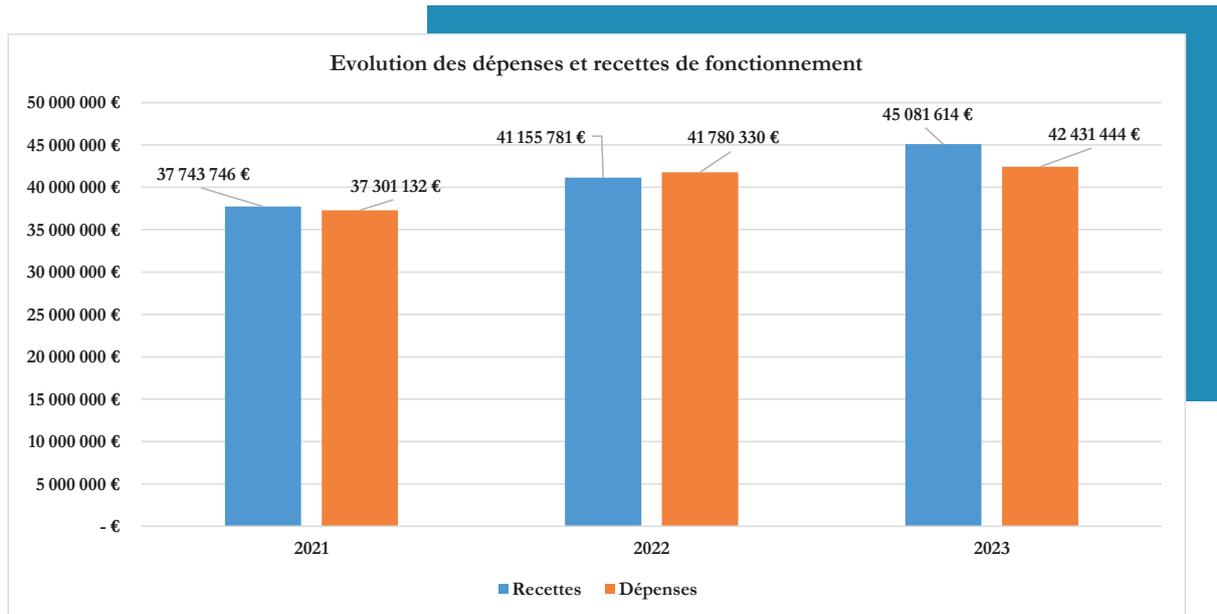
LE BUDGET PRINCIPAL EN 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution du budget principal s'établit à 45 081 614 € en recettes et 42 431 444 € en dépenses ;

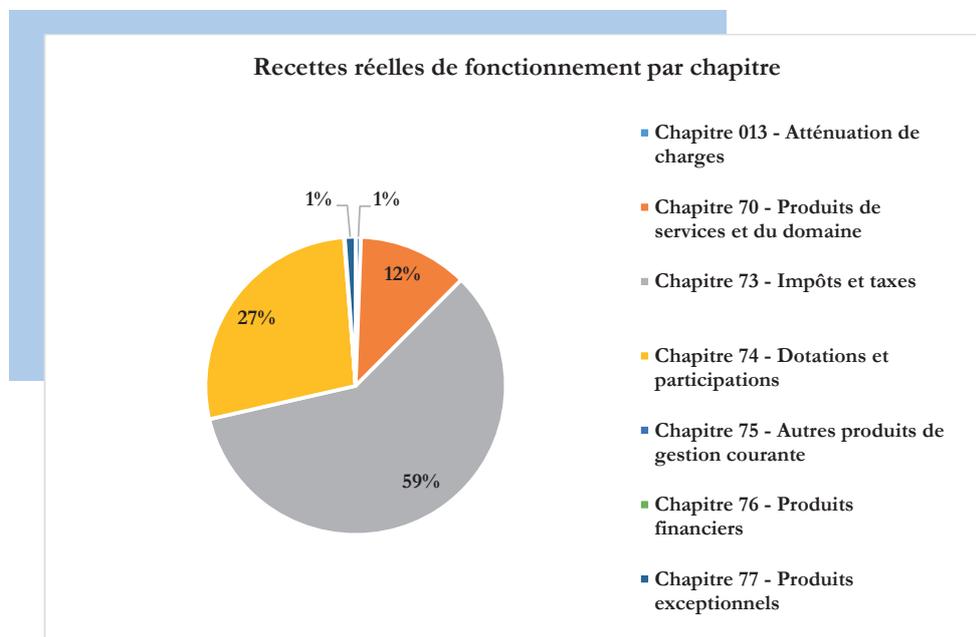
Le résultat de l'exercice 2023 en section de fonctionnement est excédentaire de 2 650 196 €. Le résultat reporté de l'année 2022 s'élevait à 6 109 212 €.

Après prise en compte de ces montants, le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'établit à 8 759 381 €.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes fiscales (chapitre 73) représentent 59.8 % des recettes réelles de fonctionnement et les dotations (chapitre 74) 27.5 %. Les produits de services et du domaine viennent en troisième position avec 11.9 % des recettes.



A/ LES IMPÔTS ET TAXES

Les produits fiscaux 2023 se montent à 26 057 040 € contre 25 068 748 € en 2022 soit une hausse de 988 292 €.

Les taux appliqués à la fiscalité locale perçue par l'intercommunalité sont stables depuis 2017 :

- Taxe d'habitation : 4,43 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 2,68 % ;
- Taxe sur le foncier non-bâti : 5,28 % ;
- Taux de CFE : 23,78 % (lissage en cours sur 12 ans).

Le produit est en hausse de 421 338 € à 7 705 114 €.

B / LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le total du chapitre 74 perçu en 2023 se monte à 12 173 870 € contre 10 765 757 € en 2022 soit une hausse de 1 408 113 €.

Les deux composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement représentent 53.5 % des recettes du chapitre. La diminution se poursuit, mais à un rythme moindre : - 46 190 € contre - 111 369 € en 2022.

	2021	2022	2023
DGF – Dotation d'intercommunalité	2 525 454 €	2 504 958 €	2 482 292 €
DGF – Dotation de compensation	4 142 729 €	4 051 856 €	4 028 332 €
Total DGF	6 668 183 €	6 556 814 €	6 510 624 €
Variation N/N-1	-235 012 €	-111 369 €	-46 190 €

C / LES PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES RECETTES

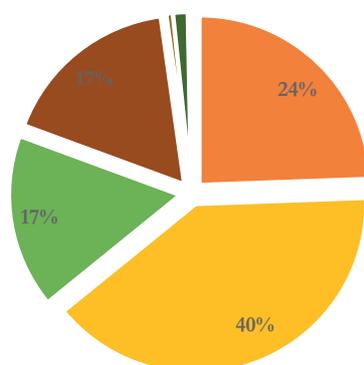
Ils sont en forte augmentation de 1 856 122 € à 5 270 842 € cette année.

Cette évolution est principalement due à des écritures internes à la collectivité : refacturation entre budgets notamment aux budgets de la Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères et celle de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre des salaires du 2ème semestre 2022 en plus d'une montée en charges de ces mêmes services sur 2023.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 39.7 % des dépenses réelles de fonctionnement et les charges à caractère général (chapitre 011) 24.4 %. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et les atténuations de produits (chapitre 014) arrivent ensuite avec respectivement 17.1 % et 16.6 % des dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



- Chapitre 011 - Charges à caractère général
- Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 014 - Atténuation de produits
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante
- Chapitre 66 - Charges financières
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles
- Chapitre 68 - Dotations aux provisions

A/ LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général se montent à 9 752 164 € contre 9 801 504 € soit une baisse de 49 340 €.

Libellé	2021	2022	2023	Variation N/N-1
60 - Achats et variations de stocks	872 365 €	1 027 494 €	1 149 085 €	121 591 €
61 - Services extérieurs	4 443 962 €	7 018 774 €	6 769 040 €	-249 734 €
62 - Autres services extérieurs	1 588 779 €	1 718 909 €	1 779 199 €	60 290 €
63 - Impôts, taxes et versement assimilés	34 807 €	36 326 €	54 841 €	18 515 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	6 939 913 €	9 801 503 €	9 752 165 €	-49 338 €

Une baisse importante est observée au 61 – Services extérieurs qui avaient enregistré des dépenses exceptionnelles en 2022.

Les dépenses du chapitre restent cependant stables au regard de la montée en charges des frais de fonctionnement de « la Boussole », ouverte au public courant 2023.

Les dépenses d'électricité et de chauffage progressent encore cette année de 84 769 € pour atteindre 682 868 €.

B/ LA MASSE SALARIALE ET FRAIS ASSIMILÉS

	2021	2022	2023
Attribution des compensations versées	6 233 940 €	6 223 446 €	6 101 485 €
Attribution de compensation perçues	1 515 043 €	1 452 333 €	1 149 275 €
Attribution de compensation (solde)	4 718 898 €	4 771 113 €	4 952 210 €

Les charges de personnel se montent à 15 837 187 € contre 15 281 722 € en 2022 soit une hausse de 555 465 €. Les budgets régies eau – assainissement assurent également une partie de la masse salariale et des autres dépenses de personnel.

Les principales évolutions concernent le solde des départs et arrivées avec une baisse de charges de 201 000 € et les évolutions statutaires qui représentent un surcoût de 867 000 € ; notamment le glissement vieillesse technicité (GVT) pour 536 000 € et la hausse du point d'indice pour 308 000 €.

Effectifs :

La communauté d'agglomération comptait 408 agents au 31 décembre 2023 et 365,1 équivalents temps plein (ETP), contre, respectivement, 404 et 361 au 31 décembre 2022.

Atténuation de la masse salariale :

Une partie des dépenses de salaires est couverte au titre de la mutualisation et des mises à disposition pour 3 632 000 € (déduite des attributions de compensation ou refacturée aux communes membres ou établissements publics partenaires).

Des charges sont également refacturées aux budgets annexes pour 3 068K €.

Enfin, 411 000 € sont compensés par ailleurs : participation de l'Etat au titre des contrats aidés et des postes subventionnés, assurances, remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, délégation syndicale, etc.

Le total des atténuations de la masse salariale s'élève à 7 110 962 €.

C / ATTÉNUATION DE PRODUITS

La principale dépense de ce chapitre concerne les attributions de compensations versées aux communes membres.

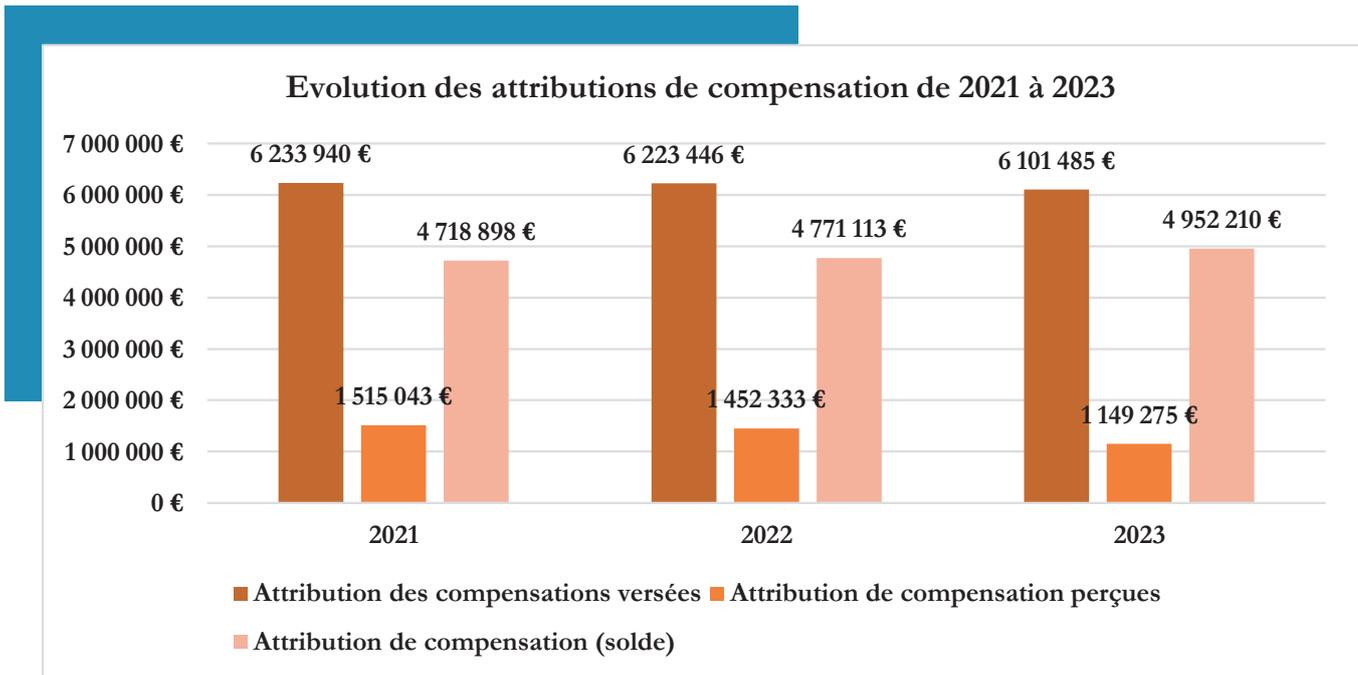
Les attributions figurent en dépenses (attributions versées : 6 101 485 €) et en recettes (attributions reçues : 1 149 275 €).

Le solde des attributions de compensation s'établit à 4 952 210 € en 2023.

D/ LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 6 841 569 € contre 6 665 221 € en 2022 soit une hausse de 176 348 €.

La principale augmentation concerne la contribution obligatoire aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) avec une augmentation de 127 395 €.



E/ LES CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières restent très faibles pour une structure de la taille de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le montant des intérêts d'emprunts est stable : 229 770 € en 2023 contre 225 271 € lors de l'exercice précédent.

Les autres dépenses connaissent des évolutions peu significatives.

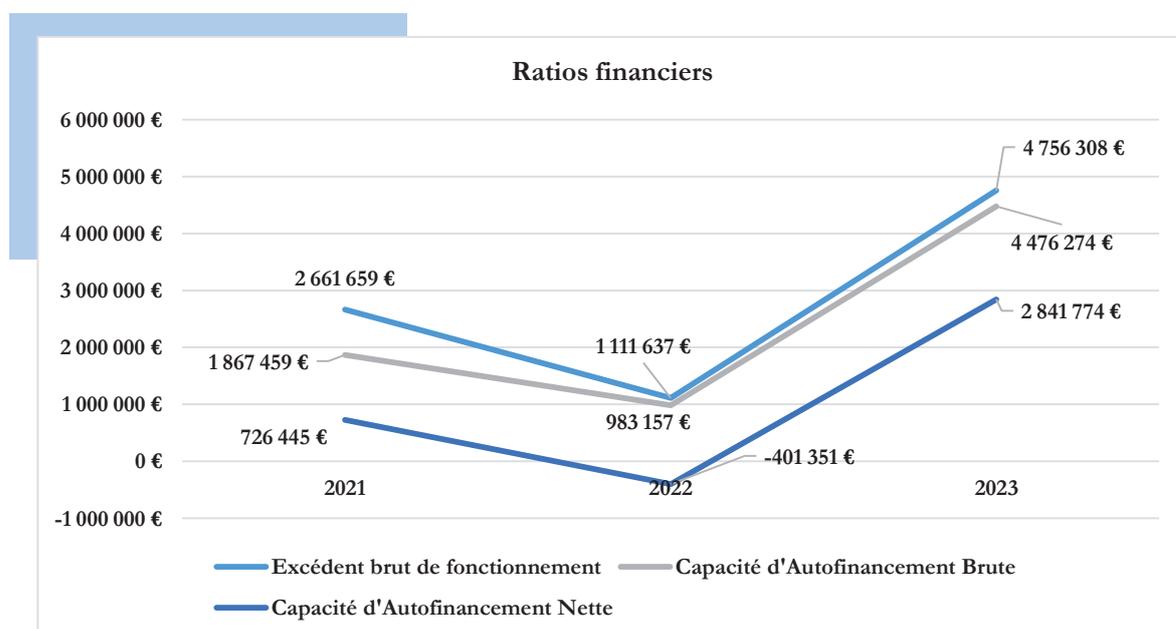
RATIOS FINANCIERS / CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE

La Capacité d'Autofinancement Brute permet de mesurer la marge dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissements.

La Capacité d'Autofinancement Nette permet de mesurer l'autofinancement disponible après avoir couvert la charge de la dette en investissement.

	2021	2022	2023
Excédent brut de fonctionnement	2 661 659 €	1 111 637 €	4 756 308 €
Résultat financier	-225 587 €	-220 259 €	-228 182 €
Autres produits et charges exc. Réels	-568 613 €	91 779 €	-51 852 €
Capacité d'Autofinancement Brute	1 867 459 €	983 157 €	4 476 274 €
Annuité en capital de la dette	1 141 014 €	1 384 508 €	1 634 500 €
Capacité d'Autofinancement Nette	726 445 €	-401 351 €	2 841 774 €

Après une année 2022 marquée par une dégradation conjoncturelle du résultat sous l'effet de l'inflation (énergie, charges générales) et des revalorisations salariales (SMIC, point d'indice), la Capacité d'Autofinancement nette progresse nettement pour atteindre 2 841 774 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution de la section d'investissement du budget principal s'établit à 10 096 088 € en recettes et 11 726 043 € en dépenses. Le résultat d'exécution 2023 est déficitaire de 1 629 955 €.

Le solde d'exécution 2022 était excédentaire de 1 498 846 €. Le résultat de clôture de la section est donc déficitaire de 131 109 € en 2023.

Compte tenu du solde des reports (excédent de 709 445 €), le besoin de financement à couvrir par la section de fonctionnement est nul.

A / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement 2023, hors reports, s'élèvent à 10 096 088 € en 2023 dont 5 732 044 € hors opérations d'ordre.

Ci-dessous, les principales recettes réelles d'investissement :

Le Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un total de 1 137 815 €.

Les subventions d'investissement encaissées cette année s'élèvent à 2 086 355 € :

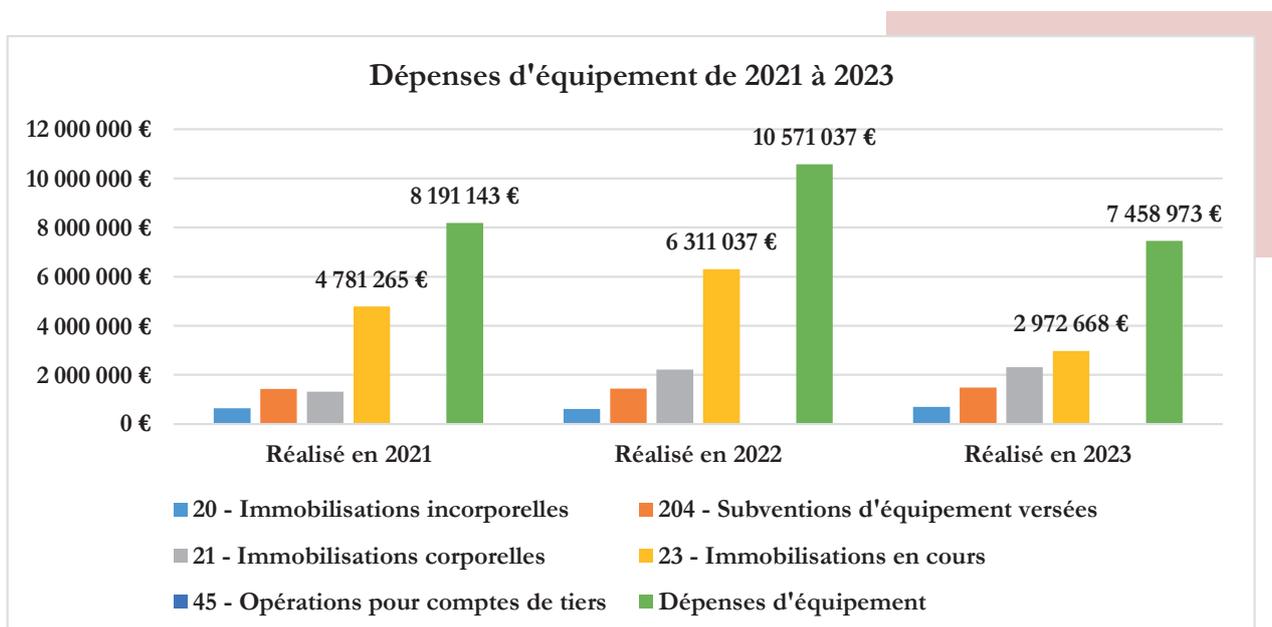
- Etat et ses agences (Agence de l'Eau, DRAC, etc.) : 1 430 533 € ;
- Conseil Départemental des Vosges : 583 534 € ;
- Conseil Régional Grand-Est : 68 448 € ;
- Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle : 3 840 €.

Le recours à l'emprunt pour 2 500 000 €.

B / LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2023, hors reports, s'élèvent à 11 726 043 € en 2023 dont 9 099 938 € hors opérations d'ordre.

Ci-après, les principales dépenses réelles d'investissement pour un montant total de 7 458 974 €.



La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a réalisé 692 643 € de frais d'études notamment sur les projets suivants : élaboration du Plan local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat, traitement de la friche du Souche, programmes de restauration des cours d'eau et d'inventaires des zones humides, études et audits thermiques des programmes Petites Villes de Demain et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, création d'un centre d'interprétation de la seconde guerre mondiale, réalisation des Pôles d'Echange Multimodaux de Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Etape, valorisation du château de Pierre-Percée.

La communauté d'agglomération a également versé 1 485 761 € de subventions d'équipement, notamment pour les programmes suivants :

- 698 880 € versés à la Région Grand-Est pour la dernière tranche du déploiement du Très Haut Débit ;
- 385 811 € versés au titre des aides à l'immobilier d'entreprise ou du Fond communautaire de Soutien aux Commerces et Services de Proximité ;
- 203 400 € versés au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) pour le Programme Habiter Mieux ;
- 164 224 € versés dans le cadre des fonds de concours ;
- 31 946 € versés à la SNCF dans le cadre du Pôle d'Echange Multimodal de Raon-l'Etape ;
- 1 500 € versés à l'association ASP Ensemble Vosges.

La communauté d'agglomération a réalisé 5 280 569 € d'investissement sur les opérations suivantes :

- 2 009 886 € pour les travaux d'aménagement des Pôles d'Echange Multimodaux de Raon-l'Etape et de Saint-Dié-des-Vosges ;
- 1 853 270 € pour le programme de La Boussole et de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- 492 402 € de travaux de restauration des cours d'eau, plantations et achats de terrains dans le cadre de la politique de préservation des milieux naturels ;
- 168 073 € de travaux de réseaux d'eau pluviale ;
- 103 371 € de travaux pour le bâtiment Don Suisse ;
- 88 762 € d'acquisition de matériel informatique sur l'ensemble des services de la collectivité ;
- 68 503 € de travaux sur les voies vertes ;
- 66 681 € de travaux pour la Maison France Service de Senones ;
- 55 932 € de travaux au centre socio-culturel de Provenchères-et-Colroy ;
- 47 279 € de travaux pour le point d'accueil petite-enfance de Senones ;
- 31 758 € d'acquisition d'un véhicule utilitaire pour la Direction des systèmes d'informations ;
- 25 637 € de dépenses dans le cadre du marché P3 AML ;
- 24 613 € de travaux au Conservatoire de Raon-l'Etape ;
- 209 384 € d'acquisitions et travaux divers.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE (TOUS BUDGETS)

A/ VUE D'ENSEMBLE

Au 31 décembre 2023, l'encours de la communauté d'agglomération est composé de 103 emprunts pour un total de 44 489 208 €. Le taux moyen appliqué sur les échéances 2023 est de 2,15 %.

	31/12/2023
Encours	44 489 207 €
Nombre d'emprunts	103
Dispo. Ligne trésorerie	0
Durée résiduelle	16 ans 10 mois
Vie moyenne résiduelle	8 ans 11 mois
Taux moyen annuel	2%
Taux act. résiduel	2%
Taux de marché	3%
Marge moyenne	1%

Le budget principal porte 50.58 % de la dette de la communauté d'agglomération, le détail par budget est présenté ci-dessous et par type d'activités.

Budget	Capital restant dû	%
Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	22 504 656 €	51%
OM REOM	482 310 €	1%
OM TEOM	964 433 €	2%
Activités économiques	3 396 034 €	8%
Eau DSP	822 049 €	2%
Eau REGIE	4 520 153 €	10%
Assainissement DSP	606 645 €	1%
Assainissement REGIE	11 192 927 €	25%
Total	44 489 207 €	100%

B/ STRUCTURE

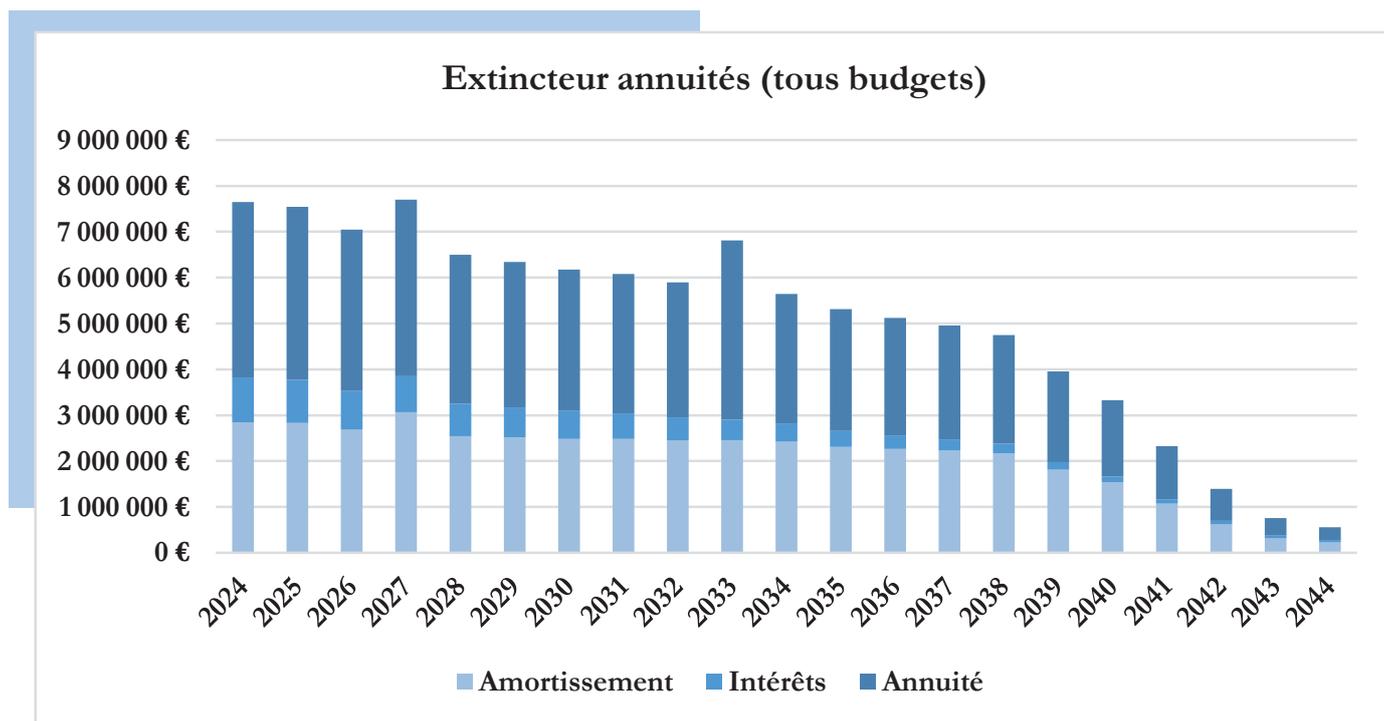
La dette est surtout composée de produits à taux fixe : 88,99 %. 93,73 % de la dette est notée A1, niveau de risque le plus faible.

Les contrats structurés représentent 6,26 % de l'encours : les modalités de calcul des taux ne comportent pas de risques à court et moyen terme.

Présentation Gissler	Capital restant dû	%
A1	41 701 558 €	94%
B1	1 767 650 €	4%
D1	1 020 000 €	2%
Total	44 489 208 €	100%

C/ EXTINCTION

Le graphique ci-dessous reprend le profil d'extinction de la dette, tous budgets confondus pour la période allant de 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2044.



D/ LA DETTE GARANTIE

Tous les emprunts garantis par la communauté d'agglomération ont été souscrits par le bailleur social Le Toit Vosgien.

Les 14 lignes d'emprunts garantis représentent un encours de 5 831 605 € au 31 décembre 2023 soit 13.16 % de recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

LES BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, la communauté d'agglomération dispose de 8 budgets annexes :

- 2 budgets annexes relatifs à la gestion des déchets (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères – Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères) ;
- 1 budget annexe « Activités Economiques » ;
- 1 budget annexe « Zones d'activités » ;
- 4 budgets pour la compétence eau assainissement exercée depuis le 1^{er} janvier 2020 :
- 2 budgets annexes pour les services en régie (1 budget eau et 1 budget assainissement) ;
- 2 budgets annexes pour les services en Délégation de Service Public (DSP) (1 budget eau et 1 budget assainissement) ;

Le résultat consolidé en fonctionnement est stable par rapport à 2022 ; il est de 10 232 430 €. Le résultat de la section d'investissement est en repli lié à l'avancement des différents programmes ; il est de 8 569 425 €.

Budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Toal
Tous budgets 2020	11 000 686 €	6 351 245 €	17 351 931 €
Tous budgets 2021	12 808 875 €	7 632 980 €	20 441 855 €
Tous budgets 2022	10 189 725 €	9 769 422 €	19 959 147 €
Tous budgets 2023	10 232 430 €	8 569 425 €	18 801 855 €
Evolution 2023/2022	42 705 €	-1 199 997 €	-1 157 292 €

RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 - TOUS BUDGETS

Budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Toal
Budget principal	8 759 381 €	-131 109 €	8 628 272 €
Budget déchets REOM	-488 160 €	1 838 651 €	1 350 491 €
Budget déchets TEOM	-660 861 €	906 342 €	245 480 €
Budget d'activités économiques	275 041	2 015 024 €	2 290 064 €
Budget ZAC	11 508 €	109 716 €	121 224 €
Budget Eau DSP	1 077 782 €	636 951 €	1 714 733 €
Budget Eau Régie	1 066 202 €	2 395 087 €	3 461 289 €
Budget Assainissement DSP	610 027 €	417 154 €	1 027 180 €
Budget Assainissement Régie	-418 489 €	381 610 €	-36 879 €
Evolution 2023/2022	10 232 431 €	8 569 426 €	18 801 854 €

L'agglo. •



Saint-Dié des
vosges